

Rapport d'activité des services de l'État en Loire-Atlantique

2014



Rapport d'activité
des services de l'État
en Loire-Atlantique

2014



L'année 2014 a été, pour l'Etat, une année fructueuse en matière de simplifications.

La simplification, ce sont 300 mesures qui concernent les entreprises, les particuliers, et les associations. La simplification administrative répond à une forte attente, elle constitue l'un des axes d'amélioration de la qualité du service public. Elle répond également, à une exigence démocratique, celle d'une administration plus proche et plus réactive.

Parmi les décisions de simplification, figurent celles relatives au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, et celles relatives à la communication des avis préalables à une décision administrative avant son adoption.

L'enjeu de la simplification concerne aussi bien les citoyens que les entreprises. À titre d'exemple, l'allègement des obligations comptables bénéficie aux 1,3 million de très petites entreprises (TPE, moins de 10 salariés) et de petites entreprises (moins de 50 salariés). De même, le principe du « silence vaut accord », selon lequel l'absence de réponse de l'administration sur une demande vaut accord, est entré en application le 12 novembre 2014 : il concerne 1 200 procédures.

Simplifier c'est aussi réformer. C'est en ce sens que s'est engagée la revue des missions de l'État avec une ambition de « mieux d'État » au service des territoires et des citoyens. Si le département de la Loire-Atlantique n'est pas concerné par le regroupement de régions, les réflexions stratégiques sur la présence de l'État dans les territoires sont néanmoins nécessaires.

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte de réforme des collectivités territoriales. En 2014, le Parlement a adopté la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) et le 1^{er} janvier 2015, la métropole nantaise a été créée regroupant 24 communes et près de 600 000 habitants. Les débats en cours sur la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) permettront de clarifier les compétences des différents échelons de collectivités.

2014, année importante en matière de prévention de la radicalisation et de la sécurité intérieure ; je souligne l'efficacité des forces de police et de gendarmerie dans les actions de sécurisation des biens et des personnes. La sécurité est un défi que nous relevons notamment au travers de l'engagement des services de l'État dans leur diversité, et des actions de prévention portées par de nombreux partenaires. Aujourd'hui plus que jamais, il s'agit de renforcer la citoyenneté et de faire vivre les principes de liberté, d'égalité, et de fraternité qui fondent notre République française.



Henri-Michel COMET

1 LA SÉCURITÉ 6

1.1 La lutte contre la délinquance 6

Les points forts 6

Les sujets de préoccupation 6

Les actions 6

1.2 La prévention des risques 8

Les risques technologiques 8

Les risques naturels 8

La sécurité routière 9

La sécurité et la protection du consommateur 9

La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) 11

1.3 La gestion des crises 12

La poursuite des travaux de planification de la gestion de crise 12

La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile 12

La gestion de crises réelles 12

2 LA COHÉSION SOCIALE 13

2.1 Le logement 13

Le soutien à la construction de logements 13

L'amélioration de l'habitat 13

L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale 13

L'offre d'hébergement pour les sans-abri et les personnes en difficulté d'insertion 15

2.2 L'accès à l'emploi 16

L'accompagnement des mutations économiques 16

Le développement de l'emploi et des compétences 17

L'aide à l'accès et au retour à l'emploi 17

2.3 Les actions en faveur de la jeunesse 18

2.4 L'accompagnement du handicap 20

2.5 Les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles 21

La réforme de la politique de la ville 21

Le nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU) 22

Les programmations de crédits en 2014 22

L'appui aux territoires 22

2.6 L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration 24

La délivrance sécurisée des titres de séjour 24

La demande d'asile 24

La naturalisation 24

2.7 Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté 24

Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales 24

Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques 24

Le bon fonctionnement de la vie civique et sociale 25

La commémoration et la citoyenneté 25

Le soutien à la vie associative 25

2.8 La culture	26
Le patrimoine	26
Le développement de l'accès à la Culture pour tous les publics et dans les territoires	26
Les politiques sectorielles	26
3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	28
3.1 Les projets de développement de la Loire-Atlantique	28
Le projet d'aéroport du Grand Ouest	28
Les projets routiers	28
Les projets ferroviaires et de transports collectifs	29
Le développement portuaire	29
Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire	29
Les besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique	30
3.2 La protection des espaces naturels	30
Une approche globale de l'estuaire de la Loire	30
La protection des espaces naturels	30
La protection de la biodiversité	31
La planification dans le domaine de l'eau	32
La préservation de la qualité de l'eau	32
La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables	33
3.3 Le soutien à l'activité agricole et à la pêche	35
L'appui à l'activité agricole	35
La maîtrise du foncier agricole (ou naturel cultivable)	35
Les mesures pour la pêche	35
3.4 Enseignement supérieur, recherche et innovation	36
4 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE	37
4.1 La modernisation de l'action des services de l'État	37
Le pilotage des procédures d'utilité publique	37
Les démarches de qualité et de simplification administrative	37
La rationalisation de l'action des services de l'État	37
4.2 L'accompagnement des collectivités territoriales	38
Les dotations aux collectivités territoriales	38
Le schéma départemental de la coopération intercommunale	38
Le conseil juridique aux collectivités territoriales	38
La dématérialisation des documents probatoires des collectivités	38
■ Annexe : Les concours financiers de l'État versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2014	39
■ Glossaire	41
■ Contributions	47

1 La sécurité

1.1. La lutte contre la délinquance

Les points forts

> Le département connaît une baisse significative de la délinquance de proximité¹ : -10,8 % entre 2014 et 2013 (36 521 faits en 2014 contre 40 958 en 2013). Parallèlement, le taux d'élucidation global augmente légèrement (14,3 % en 2014 contre 14,2% en 2013).

Cette évolution favorable s'explique par une amélioration des principaux résultats concernant :

- > les cambriolages : baisse globale de 5,6 % entre 2014 et 2013 (9 670 faits contre 10 248), baisse particulièrement marquée dans les zones rurales (-23 %) et pour les locaux industriels et commerciaux (- 20%). Les actions de prévention et de communication organisées par les forces de l'ordre en 2014 ont permis de contenir cette délinquance.
- > les vols et trafics de véhicules et pièces détachées : baisse globale des infractions de 5 %, encore plus nette pour les vols de véhicules (-22%) et pour les vols d'accessoires (-13%). Cette délinquance, qui représente un fort préjudice pour l'économie, a fait l'objet d'un plan départemental de lutte validé en décembre 2014.
- > les violences physiques non crapuleuses : baisse de 2,8 % entre 2013 et 2014 (4 858 faits en 2014 contre 4 999 en 2013). Ces violences correspondent aux coups et blessures volontaires, mauvais traitements et abandons d'enfants.
- > les violences urbaines : baisse de 7 % des faits constatés tant pour les dégradations volontaires de véhicules que pour les incendies et dégradations de biens publics et privés. La création en 2010 de la Cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles (CLIVA) participe de ces résultats très significatifs.

Le partenariat avec plusieurs fédérations professionnelles s'est développé en 2014. A titre d'exemple, des protocoles ont été signés avec les professions de santé et les représentants du monde agricole, afin d'accroître l'échange d'informations et la réactivité des forces de sécurité.

Par ailleurs, le bilan de la première année de plein exercice de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) de Bellevue, est encourageant. Depuis sa création en mai 2013, afin de lutter contre une délinquance structurellement enracinée, la priorité accordée à ce quartier a permis d'enrayer la délinquance de proximité (-17,3 % entre 2013 et 2014). Ces résultats traduisent le fort investissement des services de sécurité sur ce territoire avec de nouveaux dispositifs comme les délégués à la cohésion police-population ou les patrouilleurs permettant ainsi une hausse du nombre de faits élucidés de 30 % et en parallèle une activité judiciaire soutenue avec une hausse des mis en cause de 25 %. La coopération s'est également développée avec l'ensemble des acteurs (bailleurs, SEMITAN, associations) afin d'accentuer les mesures mises en place au profit des habitants.

Les sujets de préoccupation

Trois axes méritent une accentuation des efforts :

- > les atteintes volontaires à l'intégrité physique : hausse globale de 4 %, plus marquée pour les violences crapuleuses (+24 %).
- > les cambriolages en zone urbaine : hausse globale de 14 %, particulièrement forte pour les résidences principales et secondaires (+28%).
- > les violences sexuelles : hausse de 7 % (soit 660 faits en 2014 contre 620 en 2013) ainsi que les conflits dans le cercle familial (+5%) qui concernent des délits relatifs à la garde d'enfants et le non versement de pensions alimentaires. L'augmentation du nombre de plaintes résulte des actions de sensibilisation engagées auprès des victimes afin de les inciter à se manifester et à s'inscrire dans les dispositifs d'accompagnement. Cette violence dans le domaine intrafamilial est souvent liée à un contexte d'hyper-alcoolisation. Le plan départemental de prévention de la délinquance 2014/2017 a ainsi érigé dans ses 3 priorités la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes. A cet égard, les intervenants sociaux dans les commissariats et les brigades, nommés avec le soutien du conseil général, jouent un rôle majeur pour juguler cette délinquance.

Les actions

▪ Le recours à la vidéoprotection

En 2014, la commission départementale de vidéoprotection a donné un avis favorable à la mise en place de 445 nouveaux systèmes de vidéoprotection, à la modification de 34 systèmes existants ainsi qu'au renouvellement de 229 autorisations. Sur un total de 3786 caméras :

- > 3761 caméras sont installées dans des lieux et établissements ouverts au public (agences bancaires, supermarchés, bars-tabacs, pharmacies, déchetteries...);
- > 25 caméras autorisées sur la voie publique.

Le développement mérite d'être poursuivi en zone urbaine.

▪ La lutte contre la fraude

L'année 2014 a permis d'obtenir des résultats significatifs dans la lutte contre la fraude tant fiscale qu'en matière de travail illégal ou illicite.

La lutte contre la fraude a mis en évidence les points suivants :

- > 27 actions conduites par le Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) génèrent un montant de fraudes s'élevant à 5,8 M€ (dont 2 M€ de fraudes fiscales) soit un montant équivalent à 2013.
- > la sur-représentation du travail illégal (66 %) par rapport aux autres fraudes (34 %) se justifie en partie par le fait que ces infractions relèvent souvent d'autres types de fraudes.

¹ délinquance de proximité : Vols à main armée, Vols avec violence, Vols avec effractions, Vols automobiles, Vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicules immatriculés, Vols de deux roues, Vols à la tire, Dégradations, Incendies volontaires.

■ *Le soutien aux actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les toxicomanies*

Deux dispositifs soutiennent les initiatives en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre les conduites addictives :

- > le Fonds interministériel de prévention de la délinquance : la dotation départementale 2014 de 431 777 € a permis d'appuyer 55 actions sur 3 axes prioritaires : la prévention de la délinquance des jeunes, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes, la prévention des situations propices à la réalisation d'un délit.
- > la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives : sur la dotation régionale 2014 de 468 115 €, 26 actions ont été soutenues avec une large priorité accordée aux actions de prévention des conduites à risque chez les jeunes ainsi qu'aux actions de prévention en milieu festif.

■ *La lutte contre les violences faites aux femmes*

Plusieurs dispositifs ont été instaurés afin d'améliorer l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple :

- > une convention entre les procureurs de la République de Nantes et de Saint-Nazaire, les services de police et de gendarmerie, signée le 10 décembre 2014, vise à améliorer le taux des révélations auprès des services enquêteurs des faits de violences au sein du couple et à lutter contre l'impunité des auteurs ;
- > un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple, géré par SOLidarité FemmeS, permet de les accueillir, les informer et les orienter. Ce dispositif est également conçu comme une alternative à un hébergement d'urgence, parfois inapproprié à la situation des femmes qui ne se trouvent pas en situation de précarité, mais ont besoin d'un cadre sécurisant. Quatre à cinq femmes par jour en bénéficient.
- > un dispositif « référent violences », qui a permis l'élaboration d'un référentiel départemental destiné aux victimes et aux professionnels les accompagnant (<http://www.solidaritefemmes-la.fr/referentiel-departemental-de-loire-atlantique/>). Ce dispositif a été cofinancé par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 29 877 €.
- > quatre lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation portés par des partenaires associatifs locaux ont été financés en 2014 pour un montant total de 34 832 €.
- > un hébergement et un logement pour les femmes victimes de violences, est assuré par SOLidarité FemmeS pour le compte de l'État. Les capacités d'accueil sont de 12 places en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) d'urgence, de 9 places en hébergement en urgence et de 24 places en CHRS insertion sur Nantes. L'association gère également 8 places de logement temporaire (ALT) à Châteaubriant ainsi que des nuitées d'hôtel dans le département. D'autres centres accueillent des femmes victimes de violence en urgence et insertion : c'est plus particulièrement le cas des CHRS Accueil Mère Enfants (36 places) et Arc en Ciel (48 places), à Nantes, ainsi que la Résidence à Saint-Nazaire (40 places et des nuitées d'hôtel). Par ailleurs, l'accès au logement social des femmes

victimes de violences, par l'intermédiaire du contingent préfectoral, est également facilité. En 2014, 149 ménages ont ainsi pu être relogés.

Par ailleurs, 6 formations ont été organisées et 92 professionnels formés à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La sensibilisation du grand public s'est notamment organisée autour du colloque « Violences conjugales : protéger la mère, c'est protéger l'enfant » le 2 décembre 2014 à Nantes. Des outils de communication départementale « Violences faites aux femmes – Osez en parler » (affiches et plaquettes) ont été réactualisés en 2014 et diffusés auprès des professionnels : gendarmeries, commissariats, cabinets médicaux, centres hospitaliers, pharmacies, maisons de la justice et du droit, mairies, CCAS, partenaires associatifs. En complément, un outil spécifique dit « Guide du dépôt de plainte en matière de violences conjugales » a été réalisé à l'attention des forces de l'ordre et des bureaux d'aide aux victimes.

Concernant la prise en charge des auteurs de violence et la prévention de la récidive, des dispositifs partenariaux ont été mis en place :

- > le dispositif encadrant l'éviction du conjoint violent ;
- > les stages de citoyenneté destinés aux auteurs de violences conjugales (autofinancés par les auteurs de ces violences) ;
- > les groupes de paroles dits « groupes de responsabilisation des auteurs et de prévention de la récidive ».

Enfin, un groupe de travail sur la lutte contre les systèmes prostitutionnels réunissant des représentants de la police nationale, du parquet, de la préfecture, de la ville de Nantes, du conseil général, des CHRS adhérent au dispositif AcSé (Accueil Sécurisé), du Mouvement du Nid, de Médecins du Monde, de Pôle emploi, fonctionne sous l'animation des services de l'État. Des synergies permettent d'aboutir ainsi localement à des réponses pluridisciplinaires améliorant l'accompagnement des personnes prostituées de rue, conformément au plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains (TEH) 2014-2016.

1.2. La prévention des risques

Les risques technologiques

▪ *Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)*

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Donges a été approuvé le 21 février 2014. Il vise à réduire l'exposition des riverains en cas d'accident majeur pouvant survenir sur l'un des trois sites industriels Seveso seuil haut, la raffinerie TOTAL Raffinage France, le centre emplisseur de gaz ANTARGAZ et le dépôt d'hydrocarbures exploité par SFDM. En complément des mesures de réduction des risques mises en œuvre par les industriels pour réduire le risque à la source dans leurs établissements, le PPRT de Donges prévoit des mesures de protection à réaliser dans les habitations situées à proximité. Une prise en charge des travaux prescrits par le PPRT est prévue à hauteur de 100 %, pour chaque riverain, dans le respect des plafonds réglementaires. En plus de ce financement, une démarche d'accompagnement des riverains, appelée Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels (« PARI »), est en cours afin de réaliser les diagnostics des logements et d'étudier les travaux à mettre en œuvre pour faire face aux risques industriels.

Les concertations avec les acteurs (industriels, collectivités, associations...) se sont poursuivies en 2014 pour l'élaboration du PPRT de Montoir-de-Bretagne qui sera adopté en 2015.

En parallèle, les services de l'État se sont attachés prioritairement à améliorer la sécurité des sites Seveso pour réduire les risques auxquels des habitations ou zones d'activités sont susceptibles d'être exposées.

▪ *Le suivi des installations classées*

Plus de 250 inspections d'installations classées à risques ont été réalisées par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) en 2014 afin de vérifier le respect des prescriptions relatives à la protection de l'environnement. En collaboration avec les services de Nantes Métropole, des actions d'information des riverains de pressing utilisant des solvants chlorés se sont poursuivies. Des analyses ont été réalisées dans les logements de riverains qui le souhaitaient.

Sept contrôles ont été déclenchés en collaboration avec les services de gendarmerie dans des installations de récupération de véhicules hors d'usage afin de faire appliquer la réglementation des installations classées. Cinq inspections inopinées ont également eu lieu, à l'occasion desquelles les procédures de mise en sécurité de sites à risques ont été testées.

La direction départementale de protection des populations a procédé à 84 visites d'installations classées dans le secteur de l'élevage et des industries agroalimentaires et a enregistré 10 plaintes. En matière agroalimentaire, les actions ont porté en particulier sur la prévention de la légionellose avec le contrôle des tours aéroréfrigérantes et la recherche des substances dangereuses dans l'eau, pour lesquelles respectivement 9 et 13 missions ont été confiées à des laboratoires.

Les risques naturels

▪ *Le risque inondation dans l'agglomération nantaise*

L'agglomération nantaise est soumise aux effets croisés des crues de la Loire et des marées. Plus de 12 000 personnes habitent en zone inondable. Le Plan de Prévention des Risques Inondations élaboré avec les collectivités a été approuvé par arrêté préfectoral du 31 mars 2014.

▪ *Le risque de submersions marines et d'érosion côtière*

Les études du risque submersion marine et d'érosion côtière réalisées dans le cadre des deux Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prioritaires que sont la presqu'île Saint-Nazaire - Guérande et la Baie de Bourgneuf nord, ont été validées par les collectivités en 2014. Sur la base des cartographies ainsi construites, l'élaboration des PPRL se poursuit.

▪ *Le contrôle des ouvrages hydrauliques*

L'activité des services de l'État dans le domaine des ouvrages hydrauliques comprend :

- > le recensement des ouvrages sur le territoire : à cet effet, des rencontres avec les communes ont été réalisées pour identifier les ouvrages répondant aux critères « digues » ou « barrages » ;
- > le classement des ouvrages et l'instruction des dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- > l'instruction des documents réglementaires au titre de la sécurité des ouvrages : diagnostic initial, consignes de surveillance, étude de dangers, procédure de révision spéciale.

Les services de l'État contrôlent la sécurité des ouvrages hydrauliques en établissant un plan de contrôle défini en fonction des enjeux, de l'état de l'ouvrage, et de la population concernée.

Les digues littorales :

La digue de l'étier du Pouliguen a fait l'objet, à partir de septembre 2014, de travaux de confortement et de rehausse.

Le projet de nouvelle digue de Méan, à Saint-Nazaire, a donné lieu à de nombreux échanges entre les services de l'État et la ville de Saint-Nazaire, particulièrement sur la problématique de ressuyage induite par la création de la digue, afin d'aboutir à un projet définitif.

Les digues fluviales :

Une gestion mutualisée du tronçon aval de la levée de la Divatte a été engagée sous l'égide de la direction interdépartementale des routes de l'Ouest (DIR Ouest). Une étude de danger commune amont-aval a également été lancée, avec le Conseil général. Ces éléments permettent de préparer un projet d'arrêt de classement global de la Divatte.

Concernant le remblai ferroviaire entre Nantes et Angers, SNCF Réseaux a engagé une réflexion pour expertiser la situation de cet ouvrage au regard des contraintes d'exploitation ferroviaire et de la réglementation de sécurité des ouvrages hydrauliques.

Par ailleurs, une réflexion sur un classement potentiel de la digue de Saint Nicolas de Redon est en cours.

Les barrages :

Le barrage des Gâtineaux et le barrage de Vioreau ont fait l'objet d'une inspection en 2014.

Pour les autres ouvrages du département, le recensement et le classement des barrages de classe C ont été engagés. Les visites des barrages de Pont Rousseau et Saint Félix en août 2014 ont permis de recueillir les premiers éléments nécessaires en vue de leur classement.

▪ *Éléments sur les Programmes d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)*

Le « PAPI du Littoral de Cap Atlantique » labellisé le 10 juillet 2013 en commission mixte inondation, prévoit un ensemble d'actions, pour un montant de 9,26 M€ sur 6 ans.

La CARENE procède actuellement à la préparation d'un PAPI qui concerne les communes de Pornichet, Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne, auquel les services de l'État sont associés.

La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière fait l'objet d'une vigilance permanente de l'État. Les résultats de l'accidentologie en 2014 (stabilisation du nombre d'accidents mortels mais augmentation du nombre d'accidents corporels et de blessés) incitent à la poursuite de la mobilisation.

En exécution du Plan départemental d'actions de sécurité routière (dotation 96 790 €), 58 actions de prévention et de sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière portées par les partenaires associatifs ou les collectivités territoriales ont été soutenues.

▪ *L'accidentologie en Loire-Atlantique*

L'année 2014 fait apparaître - par rapport à 2013 - une augmentation :

- > du nombre d'accidents corporels : 732 contre 714, soit + 2,5% ;
- > du nombre de blessés légers : 926 contre 860, soit + 7,7 % ;
- > du nombre de blessés hospitalisés : 359 contre 347, soit + 3,5 %.

En revanche, le nombre total d'accidents mortels et de tués est resté stable (respectivement 58 et 61), avec les composantes suivantes :

- > le facteur vitesse demeure la 1^{re} cause d'accident et concerne 40 % des accidents mortels ;
- > le facteur priorité concerne 29 % de ces accidents ;
- > le facteur alcool est présent dans 15,5 % des cas.

Une amélioration est constatée pour les accidents mortels d'usagers vulnérables (motos/cyclos, vélos et piétons) : - 34 % entre 2013 et 2014.

L'analyse statistique des données sur les tués montre que les conducteurs de véhicules légers sont particulièrement concernés avec une augmentation de +40 % entre 2013 et 2014.

Parmi les 61 tués, 46 (70 %) sont recensés sur les 4 680 km du réseau départemental, 2 sur les 234 km de routes nationales, 10 sur les voies communales et 3 sur les autoroutes.

Les accidents mortels se sont produits essentiellement le jeudi et le dimanche (plus de 42 % des tués en 2014 pour ces 2 seuls jours), avec un pic enregistré le dimanche (15 tués sur 61, soit 24 %).

Les tranches d'âge 18/24 ans et 25/44 ans sont toujours les plus

touchées. Ils représentent 43 des 61 tués. Aucune victime de 15 à 17 ans n'est à déplorer (3 en 2013). Les 65/74 ans demeurent les moins touchés (aucune victime en 2014, 2 en 2013), alors que la tranche des 75 ans et plus enregistre en revanche une forte hausse (7 victimes en 2014, 3 en 2013).

▪ *Les contrôles routiers*

En 2014, les forces de l'ordre ont effectué plus de 225 000 dépistages d'alcoolémie, dont plus de 7 700 étaient positifs (3,5 % environ, 4 % en 2013). 74 252 procès verbaux ont été établis pour excès de vitesse (71 692 en 2013), et 3 349 conducteurs ont fait l'objet de rétentions de permis de conduire (3 487 en 2013).

En 2014, 424 dépistages positifs aux stupéfiants ont été constatés, contre 324 en 2013, soit une hausse de 30 %.

▪ *La couverture radars*

Le nombre d'infractions enregistrées par les 40 équipements de terrain (fixes, discriminant et vitesse moyenne) a augmenté de 11 % : 161 127 excès de vitesse en 2014 (145 131 en 2013).

- > Les 2 équipements de terrain vitesse moyenne (ETVM) sur le pont de Saint-Nazaire ont enregistré 8 236 infractions, soit + 15 % par rapport à 2013 ;
- > Les équipements de terrain fixes discriminants ont enregistré une hausse significative des infractions (72 342), à comparer à 2013 (49 703). Cette variation est liée à la mise en service de trois nouveaux radars, en novembre 2013 à Sainte-Luce-sur-Loire et en février 2014 à Orvault et Sainte-Luce-sur-Loire.
- > Les 5 appareils de contrôle sanction automatique de type équipements de terrain feux rouges (ETFR) dans l'agglomération nantaise ont enregistré, en 2014, un nombre d'infractions quasiment équivalent à celui de 2013 : 10 969 en 2014 et 11 100 en 2013.
- > les deux sites équipés d'appareils à sanction automatique pour les passages à niveau ont relevé un taux d'infraction journalier de 2 % (identique aux 4 mois ½ de fonctionnement en 2013).

La sécurité et la protection du consommateur

Tous les secteurs économiques d'activité sont concernés par la lutte contre la délinquance dans le domaine du droit de la consommation. 97 procès-verbaux, constatant 215 infractions, ont été établis pour transmission à l'autorité judiciaire. Parmi ces 97 procès-verbaux, 68 ont fait l'objet d'une proposition de transaction pour un montant total de 70 910 €.

Le nombre de dossiers contentieux pénal est en recul par rapport à 2013 (-18). Les délits représentent environ 40% des dossiers.

Certains secteurs sont particulièrement touchés : l'amélioration de l'habitat (démarchage, abus de faiblesse, pratique commerciale trompeuse, qualification professionnelle), l'ameublement (pratique commerciale trompeuse sur les réductions de prix), et le couvoir d'animaux (abattage ou mise à mort sans précaution pour éviter une souffrance des animaux).

▪ *La sécurité alimentaire et la sécurité du consommateur*

Dans le domaine alimentaire

540 prélèvements ont été réalisés dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance de l'alimentation pour vérifier la non-contamination microbiologique ou physico-chimique des denrées alimentaires.

361 prélèvements ont concerné les missions portant sur la vérification de la qualité microbiologique des denrées alimentaires, les contaminants et résidus physico-chimiques, en particulier, la recherche de résidus de pesticides dans les fruits et légumes ou de contaminants comme les métaux lourds dans les produits ainsi que la qualité et la loyauté (composition, adéquation entre la composition du produit et les mentions d'étiquetage).

Outre les obligations communautaires, les priorités s'articulent pour ce qui concerne l'alimentation, autour de la production primaire et des établissements agréés et pour ce qui est de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, autour de la loyauté des transactions commerciales et de l'information du consommateur.

La certification à l'exportation de denrées alimentaires a concerné :

- > 3837 certificats délivrés pour les denrées alimentaires d'origine animale,
- > 354 certificats délivrés pour les autres denrées alimentaires,
- > 4 audits d'entreprises par des experts pays tiers (Egypte et Indonésie) en filières lait et volailles,
- > 1 audit de l'office alimentaire vétérinaire en filière lait (agrément communautaire)
- > l'instruction de 18 demandes d'exportation de denrées alimentaires d'origine animale vers des pays tiers.

La fréquence de contrôle des établissements agréés résulte d'une analyse de risques. En 2014 la programmation a concerné près de 1000 visites principalement auprès de cuisines centrales, cuisines satellites, restaurants sociaux avec service sur place, d'abattoirs, d'ateliers de produits laitiers, d'ateliers de découpage ou préparation de produits transformés de viandes, d'entrepôts et d'établissements de manipulation des produits de la pêche.

La loyauté des transactions commerciales et la juste information du consommateur constituent deux volets importants de l'action.

A titre d'exemple, le contrôle des « maîtres restaurateurs » a fait l'objet d'un focus particulier cette année. 65 restaurateurs bénéficient du titre en Loire-Atlantique, ce qui leur confère une image de restauration de qualité auprès des consommateurs. Les contrôles effectués en matière d'hygiène ont montré un taux infractionnel aussi élevé que dans la restauration classique. Pour ce qui concerne la loyauté, des manquements ont également été constatés, les produits présentés sur la carte ne sont pas toujours en adéquation avec les factures produites à l'occasion des contrôles.

Les alertes et TIAC (toxi-infection alimentaire collective) requièrent une action immédiate. Ainsi, ont fait l'objet d'investigations :

- > 25 déclarations de TIAC. Les enquêtes menées dans ce cadre n'ont pas toujours permis de mettre en évidence l'aliment responsable ainsi

que l'origine de la toxi-infection.

- > 58 alertes pour action dont : 42 alertes portant sur l'hygiène et sécurité des denrées d'origine animale et 16 alertes portant sur la sécurité des denrées autres qu'animales (compléments alimentaires, denrées végétales, tourteaux pour l'alimentation animale).

Dans le domaine des produits de consommation et des services

La protection du consommateur recouvre aussi le champ économique et vise à vérifier le respect des règles d'information pré-contractuelle ou contractuelle.

Dans le champ de la protection économique, la priorité porte sur les pratiques agressives vis-à-vis des personnes en situation de vulnérabilité. Dans ce domaine, le secteur des travaux de rénovation, d'amélioration de l'habitat et celui du dépannage à domicile ont fait l'objet d'un suivi particulier. 77 dossiers de plainte ont donné lieu à la réalisation d'une enquête en 2014, le plus souvent pour des travaux à domicile ou des litiges de vente de véhicule automobile.

Les enquêtes ont également concerné les auto-écoles et les agences immobilières. Deux volets étaient prévus, la vérification de l'information préalable du consommateur et l'examen des contrats au regard des clauses abusives.

En matière de sécurité, le champ d'intervention concerne les produits de grande consommation et les prestations de service de loisir. Les plans annuels de contrôle portent notamment sur les jouets, les cosmétiques, les produits destinés au contact alimentaire, les produits phytopharmaceutiques.

Quelques chiffres :

- > 11 alertes instruites relatives à la sécurité de produits de consommation courante, par exemple les jouets
- > 106 prélèvements de produits non alimentaires
- > 475 appels téléphoniques et 77 visites enregistrés dans le cadre de 3 permanences hebdomadaires pour renseigner les publics dans le domaine de la consommation
- > 1193 courriers reçus relatifs à des questions ou litiges relatifs au droit de la consommation. Un outil informatique, le baromètre des réclamations DGCCRF, permet de suivre les évolutions des pratiques selon les secteurs d'activité.

Dans le domaine de la lutte contre les épizooties, politique de santé et de protection animale

La maîtrise du statut sanitaire des élevages concerne 3600 cheptels bovins, 280 cheptels porcins, 1800 cheptels ovins ou caprins, 800 élevages de volailles (correspondant à 1670 bâtiments) et 220 détenteurs de canins et félins soumis à un suivi sanitaire.

Pour les volailles, la surveillance de l'influenza aviaire et la lutte contre les salmonelloses sont les deux sujets majeurs.

Chaque année, une enquête basée sur l'analyse de prises de sang réalisées dans des élevages de volailles permet d'évaluer la circulation du virus de l'influenza aviaire. Sur les 36 élevages contrôlés en 2014, aucun

n'a mis en évidence la présence de ce virus. Par ailleurs, la surveillance des oiseaux morts de la faune sauvage, faite de manière permanente avec l'ONCFS, n'a pas nécessité d'analyses supplémentaires.

Enfin, suite à la découverte en Allemagne fin novembre 2014 d'un cas d'influenza aviaire hautement pathogène sur un canard sauvage, le niveau de risque épidémiologique a été relevé en France, passant de négligeable à modéré. 98 communes du département, majoritairement situées dans les zones humides, sont classées par la réglementation comme à risque particulier prioritaire ce qui implique notamment le confinement des élevages et des basse-cours ainsi que l'interdiction des rassemblements d'oiseaux. A la fin 2014, aucun cas d'influenza aviaire n'a été détecté sur le territoire métropolitain.

Le programme de maîtrise des salmonelles en élevages de volailles a pour finalité essentielle la prévention des toxi-infections alimentaires chez le consommateur. Le dispositif général de lutte s'applique à tous les élevages de dindes et de poules/coqs de plus de 250 animaux et passe par le dépistage systématique des salmonelles en élevage et dans les couvoirs. La lutte est appliquée à tous les stades de la production : troupeaux de sélection, de reproducteurs, de poules pondeuses, de poulets de chair et de dindes d'engraissement.

En Loire-Atlantique, 1670 troupeaux de volailles sont suivis par les services de l'État, dont les 2/3 ont l'obligation de dépister les salmonelles. Les prélèvements effectués par les agents de l'État sont d'environ 140 par an, le reste du dépistage étant effectué par les professionnels eux-mêmes. 6 troupeaux de volailles ont été trouvés infectés par des salmonelles. Une contamination a notamment été confirmée dans un élevage de poules pondeuses plein air ce qui a entraîné l'abattage des animaux et la destruction des œufs.

Pour les bovins et petits ruminants, la brucellose et la leucose bovines sont actuellement maîtrisées. Concernant la tuberculose, la France fait face à une augmentation progressive du nombre de cas depuis 2010. Mi-mai 2014, un foyer de tuberculose a été identifié dans un élevage allaitant et laitier de 627 bovins. Le cheptel contaminé a fait l'objet d'un abattage sélectif et le cheptel entier a fait l'objet de dépistage systématique.

Dans le domaine apicole, 2 déclarations de mortalités massives et brutales (suspicion d'intoxication) ont été faites en 2014. Toutefois, les analyses n'ont pas confirmé la suspicion d'intoxication.

5 foyers de loque américaine ont également été déclarés en 2014. Les ruches atteintes ont été détruites ou traitées (le traitement consiste à transvaser les abeilles dans une ruche neuve : il n'est mis en œuvre que lorsque la contamination est faible). Des investigations dans les ruchers situés dans une zone de surveillance de 3 km autour de chaque foyer ont été menées (visite et ouverture des ruches) mais aucune autre infection n'a été découverte.

Dans le cadre des contrôles relatifs à la conditionnalité des aides agricoles, 149 exploitations ont été contrôlées en 2014 afin de vérifier le respect des prescriptions en matière d'identification et de traçabilité des animaux.

Le contrôle de la protection animale a concerné 35 exploitations d'élevages dans le cadre des contrôles relatifs à la conditionnalité des aides agricoles. Aucune non conformité majeure n'a été détectée. Au total, 241 interventions ont été réalisées dont une cinquantaine suite à une plainte.

119 élevages de truies gestantes sont soumis à une mise aux normes « bien être animal ». L'intégralité de ces élevages a fait l'objet d'un contrôle et tous répondent désormais aux exigences européennes.

À ces contrôles s'ajoute également la vérification de l'utilisation des médicaments en élevage, afin de garantir l'absence de résidus de médicaments dans les denrées alimentaires. 45 inspections en élevage, ciblées sur la pharmacie vétérinaire, ont été faites en 2014.

La surveillance du risque rage par les vétérinaires sanitaires a porté sur 239 chiens mordeurs en 2014 et 19 prélèvements d'encéphales de chiens ou chats suspects de rage ont été analysés au laboratoire Pasteur à Paris. 10 chiens ou chats, importés illégalement, ont été mis sous surveillance pendant 6 mois.

À noter, également, les missions relatives à la faune sauvage captive qui sont menées auprès des élevages d'agrément détenant des animaux d'espèces non domestiques, des établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux non domestiques. 20 contrôles ont été effectués en 2014.

La sécurité dans les établissements recevant du public (ERP)

847 visites périodiques réglementaires des ERP ont été réalisées, soit un taux de respect du programme de visites périodiques des ERP soumis à une obligation de contrôle de l'ordre de 92 %.

Les avis défavorables à la poursuite d'exploitation continuent d'enregistrer une diminution significative puisqu'ils s'élèvent à 78 en 2014, soit 0,02% du nombre total de 4057 ERP, contre 106 en 2013. La durée moyenne des avis défavorables enregistré également une évolution favorable à 977 jours (1041 jours en 2013). L'action soutenue des autorités de police administrative a permis de lever 26 % des avis défavorables.

1.3. La gestion des crises

La poursuite des travaux de planification de la gestion de crise

Le travail réalisé par le service de protection civile de la préfecture, avec l'ensemble des partenaires (services de l'État, collectivités territoriales, industriels notamment) a permis de finaliser plusieurs plans d'urgence ORSEC : volet ORSEC sauvetage aéro-terrestre (SATER), plan particulier d'intervention de l'entreprise IDEA de Montoir-de-Bretagne, plans canicule et grand froid.

Par ailleurs, la planification s'est poursuivie dans les domaines de la pollution maritime (POLMAR/Terre), de la pandémie grippale, du plan de pollution des eaux intérieures, mais aussi dans les domaines plus spécifiques de Vigipirate (nouveau plan national en février 2014) et de la sûreté portuaire et aéroportuaire avec l'approbation d'évaluations (notamment celle du grand port maritime) et de plans de sûreté portuaire.

Dans le domaine de la santé et de la protection animale, les travaux de planification ont permis l'actualisation du plan épizooties majeures.

Le déploiement de la première vague de 19 sirènes reliées au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) s'est achevé en novembre 2014. Il permettra d'alerter avec plus de rapidité les populations concernées par les risques majeurs à cinétique rapide (risque naturel ou technologique selon les secteurs géographiques).

Enfin, la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) s'est poursuivie. 60 % des communes qui doivent réglementairement élaborer un PCS en disposent. Un colloque de sécurité civile dédié aux élus s'est tenu à Thouaré sur Loire sur ce thème le 13 novembre 2014 avec plus de 70 communes représentées.

La préparation de la crise par des exercices de sécurité civile



Afin de maintenir la capacité des structures à travailler ensemble dans la gestion de crise, des exercices interservices ont été réalisés au cours de l'année 2014. Ils ont permis de tester, de valider ou d'améliorer les plans existants :

- > un exercice d'état-major a permis de valider le PPI réalisé pour un site industriel situé à Montoir-de-Bretagne (avril 2014) ;
- > un test réel a permis de vérifier les relations inter-services en cas de pollution dans la Loire (avril 2014) ;
- > un exercice majeur simulant un accident d'avions avec de nombreuses victimes sur l'aéroport de Nantes-Atlantique (juin 2014) : plusieurs dizaines de victimes ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers, le SAMU, les forces de l'ordre en lien avec le gestionnaire de l'aéroport, la mairie et la compagnie aérienne ;
- > un exercice de mise en œuvre réelle du plan SATER avec recherche d'un avion simulée grâce à l'utilisation de balises de détresse et l'appui des bénévoles de l'association de sécurité civile ADRASEC (septembre 2014) ;
- > un exercice sur le site du terminal méthanier avec intervention des services de secours, utilisation des sirènes d'alerte des populations et des entreprises riveraines (octobre 2014) ;
- > la réalisation du premier exercice de sûreté portuaire qui a permis de valider l'organisation retenue pour la gestion d'une crise portuaire (novembre 2014) ;
- > la participation des services départementaux à l'exercice ARMOR (décembre 2014).

La gestion de crises réelles

Dans le prolongement des tempêtes de l'hiver 2013/2014, les services de l'État ont été mobilisés au côté des collectivités pour la gestion des inondations, avec le passage en niveau de vigilance rouge de la Vilaine, le débordement du Brivet et les inondations en Brière.

En parallèle, l'échouage sur les plages de nombreuses boulettes d'hydrocarbures au cours du mois de février 2014 a mobilisé les communes, le conseil général, le SDIS avec la coordination de la préfecture et l'aide de plusieurs organismes dont l'école vétérinaire et la LPO dans la gestion des oiseaux morts (tant par les hydrocarbures que plus généralement par l'effet de conditions climatiques difficiles).

Enfin, la tragédie du marché de Noël à Nantes le 22 décembre au soir a conduit à la mobilisation immédiate des services de secours (SDIS et SAMU) et des forces de l'ordre, sous la direction du préfet, afin de gérer cet événement qui a fait 1 mort et 10 blessés.

2 La cohésion sociale

2.1 Le logement

Le soutien à la construction de logements

Selon les projections de l'INSEE à l'horizon 2040, la Loire-Atlantique pourrait enregistrer l'une des plus fortes progressions des départements français, en nombre d'habitants, avec plus de 10 000 habitants supplémentaires chaque année. Dans ce contexte, l'accès à l'hébergement et au logement constitue un enjeu essentiel, particulièrement dans les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire.



Le plan départemental de l'habitat 2014-2019, approuvé durant l'été 2014, renforce la cohérence entre les politiques de l'habitat de l'État, du Département et des intercommunalités. L'État, avec les collectivités, les organismes HLM et les financeurs, a participé au maintien en 2014 d'un bon niveau de construction avec 3 937 logements sociaux. Il a également accompagné les collectivités pour les aider à respecter l'objectif légal de 25 % ou 20 % de logements sociaux selon les territoires.

Par ailleurs, les premiers logements sociaux à très bas niveau de loyer ont été financés pour accueillir des ménages en grande difficulté financière.

▪ La mobilisation du foncier public en faveur de la construction de logements sociaux

La mobilisation du foncier public pour créer des logements, instauré par la loi du 18 janvier 2013 et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, permet aux collectivités territoriales d'acquérir des terrains appartenant à l'État ou à ses établissements publics, à un prix inférieur à leur valeur, dès lors qu'ils s'engagent à y construire du logement social. La démarche est engagée sur la base d'un projet validé par France Domaine et par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF) assure le suivi du programme de mobilisation du foncier public. À ce titre, elle peut être sollicitée pour rendre des avis sur des dossiers complexes ou formuler des propositions sur la décote.

Chaque année, une liste est établie par le préfet de région qui recense les biens de l'État et des opérateurs nationaux cessibles. La liste régionale, publiée pour la première fois en juin 2013, a été mise à jour en 2014.

Cette publicité des biens mobilisables permet aux collectivités et acteurs de l'habitat de prendre connaissance des biens pour lesquels l'obtention d'une décote du prix de cession peut être envisagée.

La cession de la caserne Mellinet, emprise de 13,5 hectares située à proximité du centre-ville de Nantes, est la première cession en Loire-Atlantique. Compte tenu de l'importance du projet, le dossier a été examiné par la CNAUF le 30 septembre 2014. L'acte de vente a été signé le 19 décembre 2014, par le Premier ministre. L'État - ministère de la Défense - a vendu ce bien pour 6,3 M€ à l'Agence foncière départementale pour le compte de Nantes Métropole qui prévoit d'y réaliser un programme de construction de 1700 logements dont 35% de logements sociaux et 35 % de logements « abordables » à échéance 2030.

▪ L'entretien du parc immobilier de l'État

Le budget d'entretien des bâtiments propriété de l'État en Loire-Atlantique s'est élevé à 2,44 M€ en 2014.

L'État est co-proprétaire de locaux situés dans la Tour Bretagne. L'unité territoriale de la DIRECCTE y est implantée et à ce titre, l'État a participé au financement du remplacement des tours aérofrigorifères de la tour à hauteur de sa quote-part de 489 000 €.

L'amélioration de l'habitat

Lancé en 2013, le programme pluriannuel de rénovation énergétique a connu un large succès en 2014, en particulier sous l'effet du plan de relance de la construction présenté à la fin de l'été. Plus de 840 ménages ont bénéficié d'un financement de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour rénover leur logement.

Par ailleurs, les autres axes d'intervention de l'ANAH tels que les logements indignes et très dégradés, le maintien à domicile ou encore la copropriété, ont permis d'apporter un soutien financier à la rénovation de 839 logements anciens privés.

L'accès et le maintien dans le logement avec un objectif de mixité sociale

▪ Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

En exécution du PDALPD, approuvé par arrêté conjoint du 27 juillet 2011 du préfet et du président du Conseil général, plusieurs actions ont été entreprises en 2014 :

> le développement de l'offre : soutien à la production de logements à loyers les plus faibles (PLAI) dans le parc social public et lancement de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de Loire-Atlantique dans le parc social privé ; par ailleurs, le relogement des occupants de logements déclarés insalubres irrémédiables qui incombe au préfet en cas de défaillance des propriétaires a été intégré dans le contingent préfectoral.

- > l'accès à l'offre : poursuite de la reconstitution du stock des logements réservés au contingent préfectoral pour atteindre l'objectif de 30% des logements locatifs sociaux du département. La convention cadre de gestion du contingent préfectoral signée entre l'État et les bailleurs sociaux en 2011 a été renouvelée pour la période 2014-2016. Elle ouvre les critères permettant à un ménage de s'inscrire au contingent préfectoral.
- > la prévention des expulsions : une action spécifique a été engagée pour amener les ménages bénéficiaires des minima sociaux, en situation d'impayés signalés à la CAF, à se rapprocher d'un travailleur social.
- > la lutte contre la précarité énergétique : 2014 a connu une amélioration du repérage des logements insalubres et une montée en charge du traitement et de la résorption des situations.



La Loire-Atlantique a été retenue comme territoire test d'une méthodologie d'élaboration d'un diagnostic territorial complet dans les domaines de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées. Ces travaux ont été menés au premier semestre 2014 en associant les partenaires acteurs du logement et de l'hébergement dans une démarche, modélisée au plan national, de recensement de la demande et de l'offre. Le document produit met en évidence les difficultés rencontrées par les publics en situation de précarité au regard du logement ou de l'hébergement, et formule des préconisations pour améliorer leur accès à une situation adaptée à leurs besoins. Il contribuera aux travaux d'évaluation du PDALPD et du Plan départemental accueil, hébergement et insertion (PDAHI) et à l'élaboration du futur PLALHPD.

▪ *Le contingent préfectoral*

Au 1^{er} janvier 2014, le parc social en Loire-Atlantique comptait 77 659 logements. Le nombre de demandeurs de logements sociaux en Loire-Atlantique s'élève à 40 371 dont 25 408 ménages primo-demandeurs. 6 828 ménages étaient inscrits au contingent préfectoral et 3 106 ménages ont à ce titre bénéficié d'un logement.

La convention-cadre liant l'État et les bailleurs sociaux pour la gestion du contingent préfectoral, signée en 2011 a été renouvelée le 16 juillet 2014 pour 3 ans. L'objectif final est que 30 % des logements des organismes HLM soient réservés aux personnes prioritaires désignées

par l'État. Au 1^{er} janvier 2015, on constate que 24,1% des logements sont inscrits au contingent préfectoral contre 22% un an plus tôt.

Sur les six années de la mise en œuvre de ces dispositions, plus de 13 000 ménages prioritaires ont été logés.

▪ *Le droit au logement opposable en Loire-Atlantique (DALO)*

En 2014, 1 163 recours (logement et hébergement) relatifs au DALO ont été enregistrés, soit une moyenne de 97 recours par mois, en augmentation de 14% par rapport à 2013.

Depuis 2012, le nombre de recours est en constante augmentation. Sur 2014, ce sont les recours pour accéder à un logement qui ont connu une augmentation (+17 %) alors que les recours hébergement sont en diminution (- 9%).

La commission de médiation DALO s'est réunie une fois par mois et a rendu 1 026 décisions, qui ont donné lieu à 256 décisions favorables en vue d'une offre de logement, 125 en vue d'une offre d'hébergement, 550 décisions défavorables, 135 sans objet et 60 recours. Ainsi, en 2014, 210 ménages ont été logés par cette procédure, dont 23% en ZUS et 38 ont accepté une solution d'hébergement.

Depuis la création de la commission de médiation DALO en Loire-Atlantique, toutes les personnes ayant eu une décision favorable ont eu une proposition pour un logement dans le délai réglementaire des 6 mois. On relève qu'entre 2008 et fin 2014, 1 388 ménages ont été relogés dont 18 % en ZUS et 82 % hors ZUS. Ce taux maîtrisé résulte d'un bon partenariat entre l'État et les bailleurs sociaux.

▪ *Le maintien dans le logement des ménages en difficulté*

Face à la montée de la précarité, de nombreuses familles éprouvent des difficultés à se maintenir dans leur logement. Pour autant, on ne constate pas d'augmentation significative du nombre des expulsions locatives (162 en 2014 contre 129 en 2013, 167 en 2012, 172 en 2011). Le nombre d'assignations prononcées s'élève à 1 648 en 2014 (1 486 en 2013, 1 329 en 2012), mais seules 9,8% de ces assignations se terminent par une expulsion, soulignant ainsi le travail important des partenaires pour éviter les expulsions locatives.

Les dispositifs existants ont été poursuivis pour prévenir les expulsions :

- > les protocoles d'accord permettant de mettre en place des mesures d'apurement de la dette des ménages, signés entre un bailleur social et le locataire : 302 protocoles en vigueur au 31 décembre.
- > le Fonds de solidarité logement (FSL) géré par le Conseil général ;
- > le contingent préfectoral et le droit au logement opposable (DALO) ;
- > la mobilisation du Service intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO) ;
- > la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dont le rôle a été renforcé par la loi ALUR du 24 mars 2014, a examiné 35 dossiers particulièrement sensibles. Depuis sa création, la commission a rendu possible, dans près d'un cas sur deux, un maintien dans le logement, un relogement ou une entrée en structure d'hébergement.

▪ *Accompagnement des évacuations de campements illicites*

La « plate-forme de soutien à l'insertion des occupants des campements illicites » est opérationnelle. Préalablement à toute opération d'évacuation, un diagnostic global et individualisé de chaque ménage a été réalisé. En 2014, sur 16 terrains de l'agglomération nantaise (Nantes - St Herblain - Rezé - Couëron - Thouaré) devant être évacués, 166 ménages ont fait l'objet d'un diagnostic.

Après vérification, 14 ménages ayant un projet de vie durable sur le territoire ont été accompagnés. Cinq ménages sont sortis du dispositif vers le logement.

Un plan d'action de résorption des bidonvilles, confié à la société d'économie mixte Adoma, est en cours d'élaboration pour :

- > apporter un appui à l'ingénierie
- > faciliter l'accès de ces publics à l'hébergement ou au logement
- > proposer un « sas » d'hébergement d'urgence intégrant un axe économique (formation au français et accès à l'emploi).

Les échanges avec l'association « Une famille un toit », Pôle emploi et les structures d'insertion par l'activité économique se sont poursuivies en 2014 pour favoriser l'insertion des ressortissants migrants de l'est de l'Europe, occupants des campements illicites de l'agglomération nantaise. Des procédures accélérées de traitement administratif ont permis la conclusion des premiers contrats d'insertion malgré les difficultés liées à la barrière de la langue, à l'illettrisme, à l'absence de qualification et aux conditions de vie précaires dans les campements.

L'offre d'hébergement pour les sans-abri et les personnes en difficulté d'insertion

▪ *Un renforcement des capacités d'accueil*

La Loire-Atlantique dispose de :

- > 1 760 places d'hébergement et de logement adapté, principalement situées à Nantes et Saint-Nazaire, dont 200 pour l'accueil d'urgence au 115 (s'y ajoutent des nuitées d'hôtel).
- > 1 240 places de logement temporaire réparties sur l'ensemble du département, cofinancées par l'État et le Conseil général.

52 places d'hébergement d'urgence et de stabilisation sont passées sous statut CHRS, parmi lesquelles : 18 places « isolés », 4 places « jeunes », 21 places « familles » et 9 places « femmes victimes de violences » (Solidarité Femmes). Une extension de 8 places a été réalisée par le CCAS de Nantes au titre du CHRS « hors les murs ». Entre 2013 et 2014, le parc de places CHRS est ainsi passé de 734 à 794 places. Une maison-relais de 20 places a ouvert fin 2014 à Nantes (Les Eaux Vives).

Le renforcement des capacités d'accueil n'exclut pas le maintien de mesures hivernales qui sont pilotées avec la Maison de la Veille Sociale. Sur les 5 mois concernés (janvier, février, mars, novembre, décembre), la Loire-Atlantique a connu 6 jours en veille renforcée.

Un travail a été mené afin d'assurer le relais de la prise en charge de ménages demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel. 40 ménages ont ainsi été réorientés par le 115 vers le logement ou des dispositifs spécifiques. Un protocole relatif à un dispositif CHRS « hors les murs » a été signé en octobre 2014 entre la DDCS, l'USH, 2 CHRS et 2 bailleurs.

▪ *L'évolution du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)*

Le contrat d'objectifs et de moyens signé entre le préfet et la Maison de la Veille Sociale (MVS) vise à améliorer la réponse au 115 pour s'adresser en priorité aux publics très désocialisés, à proposer une évaluation sociale en amont de la prise en charge en hébergement et à se doter d'outils pour connaître la suite donnée aux orientations.

Afin d'accompagner cette progression, les services de l'État ont organisé trois séminaires avec la MVS et les opérateurs, respectivement sur la procédure de gestion de l'orientation à l'admission, la notion de détresse sociale et la réponse à la demande en urgence.

La structure associative MVS a lancé le processus de sa transformation au 1^{er} janvier 2015 en groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) pour le développement des missions portées par le SIAO. Une réunion institutionnelle, le 6 juin, a posé les bases de cette transformation. Parallèlement, la DDCS a établi, avec la MVS et le comité des décideurs, le schéma de gouvernance de ce nouveau SIAO. Enfin, l'info-centre développé par la MVS permet d'améliorer le partage des données sur l'admission des usagers.

Le nombre d'appels décrochés au 115 a doublé entre 2013 et 2014 (moyenne de 6 000 appels mensuels).

Le SIAO insertion a reçu 1 330 nouvelles demandes en 2014 ; 641 ont été orientées en structure d'hébergement ou de logement adapté, et ont généré 351 entrées effectives.

▪ *Facilitation des sorties des dispositifs d'hébergement vers le logement*

L'accès au logement (social, adapté, privé) en sortie de CHRS constitue un objectif fondamental pour les services de l'État. En 2014, 64 % des personnes hébergées en CHRS sont sorties vers une solution logement (55 % en 2013). D'autres dispositifs (intermédiation locative, logements des régularisés), qui sont en développement, facilitent les sorties vers le logement.

▪ *Favoriser l'intégration des étrangers*

Les publics migrants ont bénéficié en 2014 d'une augmentation des capacités d'accueil :

- > pour les demandeurs d'asile, la création de 90 places supplémentaires de CADA ;
- > pour les réfugiés, deux dispositifs permettent une prise en charge de 150 personnes par an : 50 au Centre Provisoire d'Hébergement et 100 au service temporaire d'accompagnement pour le relogement et l'insertion professionnelle des réfugiés (STARIP). S'y ajoute l'entrée en logement social via le contingent préfectoral de 27 ménages réfugiés sortant de CADA, d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile et du STARIP ;
- > pour les personnes admises au séjour, l'extension de 105 places (soit 35 ménages) du dispositif de logement qui leur est réservé.

▪ **Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage**

- > La commission départementale consultative des gens du voyage, co-présidée par le préfet et le président du Conseil général, réunie le 14 novembre 2014, a dressé le bilan annuel.
- > L'année 2014 a vu la réouverture de l'aire de La Fardière à Nantes et la création de l'aire d'accueil de Saint Jean de Boiseau. La coordination des grands passages (la Loire-Atlantique étant l'un des trois départements les plus demandés au niveau national) a nécessité une forte mobilisation des services, et le Groupement d'intérêt économique créé à l'initiative de Nantes Métropole avec les services de l'État (DIRECCTE) au profit des gens du voyage a démontré son utilité.
- > En 2014, l'accent a été mis sur l'habitat adapté. Un guide de l'habitat adapté à destination des élus a été publié par les services de l'État. Dans la continuité de cette démarche, l'État et le Conseil général ont mis en place une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour offrir aux collectivités volontaires une équipe d'experts pour accompagner 15 ménages sur un projet d'habitat adapté.

2.2 L'accès à l'emploi

L'accompagnement des mutations économiques

- > L'année 2014 a été marquée par l'appropriation par les entreprises des dispositions de la loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi relatives aux projets de licenciements collectifs.

Dans l'année, 18 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été validés par les services de l'État. Parmi ces dossiers, on citera la fermeture de l'établissement de la SEITA à Carquefou et le dépôt de bilan de C3 Consultants ; ces procédures juridiquement complexes font l'objet de contentieux administratifs.

Dans le même temps, les échanges bilatéraux réguliers avec le commissaire au redressement productif régional et dans les instances départementales ad-hoc (cellule de détection, comité départemental d'accompagnement des entreprises, etc.) ont permis d'identifier les entreprises en difficulté et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et membres du service public de l'emploi (SPE).

En outre, la dématérialisation complète des procédures de l'activité partielle (chômage partiel) intervenue au 1^{er} octobre 2014 a accéléré les remboursements des allocations aux employeurs confrontés à une sous activité conjoncturelle.

Enfin, en 2014, de nouvelles conventions de revitalisations ont été signées avec une volonté de couvrir l'ensemble du territoire départemental, en privilégiant le soutien aux PME industrielles créatrices d'emplois ainsi que les initiatives locales d'insertion par l'activité économique.

Situation du marché du travail*

	Loire-Atlantique			Pays de la Loire	France
	2014	2013	Evolution 2014/2013	2014	2014
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (cat. A)	66 459	61 723	7,7%	179 037	3 552 405
Evolution du chômage des jeunes	11 952	11 112	7,6%	33 416	566 667
Evolution du chômage des seniors	13 519	12 118	11,6%	39 551	827 795
Evolution du chômage du public adulte (25-49 ans)	40 988	38 493	6,5%	106 070	2 158 443
Evolution des demandeurs d'emploi de longue durée	23 841	20 650	15,5%	67 951	1 046 503
Taux de chômage	8,5%	8,6%	0,1%	8,8%	9,9%

Source : UT DIRECCTE - *pour les demandeurs d'emploi : période décembre 2013 à décembre 2014 - pour les évolutions des taux de chômage : entre 3^e trimestre 2013 et 3^e trimestre 2014.

Le développement de l'emploi et des compétences

▪ *Le développement de l'emploi en s'appuyant sur les territoires*

Au 31 décembre 2014, 876 contrats de génération avaient donné lieu à une aide de l'État dans les PME depuis le lancement du dispositif au printemps 2013.

Les conventions de promotion de l'emploi (CPE) ont été mobilisées au bénéfice des structures associatives et coopératives d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise.

Un forum des services aux personnes (SAP), financé et animé par l'État, s'est tenu à Nantes au mois de septembre, réunissant les employeurs et les demandeurs d'emploi dans ce secteur d'activité, en plein développement.

▪ *La valorisation et le renforcement des compétences*

Sur le bassin de Saint-Nazaire, les actions d'accompagnement des mutations économiques des filières aéronautiques et navales se sont poursuivies tout au long de l'année 2014 :

- > pour les sous-traitants de la construction navale : 70 dossiers d'entreprises analysés ; 71 actions retenues dans les domaines de la diversification, de la GPEC, du financement, de la performance, et de l'innovation ;
- > pour le recrutement dans les filières aéronautique et navale : enquête sur les besoins en compétences de la sous traitance, actions de requalification sur les métiers en tension (chaudronnerie, monteur ajusteur, technicien méthodes, soudeurs ...) et actions de formation ;
- > pour la structuration d'une offre de service (emploi, insertion, attractivité du territoire) qui répond aux besoins de recrutement et de formation des appels d'offre éolien off-shore ;
- > la plate-forme « mutations économiques » de l'estuaire 2013-2014 : conclusion d'un EDEC (engagement de développement des emplois et des compétences) avec quatre branches (métallurgie, construction, intérim, insertion professionnelle) et une branche interprofessionnelle.

Le dispositif Convention Promotion de l'Emploi (CPE) a permis la création d'une nouvelle coopérative d'activité et d'emploi dans le secteur des services aux personnes. Les difficultés engendrées par l'absence de statut des coopératives d'activité ont parfois conduit l'inspection du travail à relever des procès verbaux d'infraction au Code du travail. .

L'aide à l'accès et au retour à l'emploi

▪ *Les contrats aidés (emplois d'avenir, CUI-CAE et CUI-CIE)*

Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2014, 1016 emplois d'avenir ont été prescrits en Loire-Atlantique dont 918 nouvelles conventions. La part du secteur marchand représente 21% des contrats prescrits, à comparer au plafond de 33% fixé par le niveau national. Les associations continuent de représenter la catégorie d'employeur la plus importante avec plus de 42% des contrats signés.

La part des jeunes résidant en ZUS est largement supérieure à la moyenne nationale. Ainsi, 22,4% des emplois d'avenir conclus sur l'année l'ont été au bénéfice de jeunes résidant dans les quartiers ZUS contre 18,4% au niveau national. Par ailleurs, la part des jeunes

de Loire-Atlantique reconnus travailleurs handicapés (6,1%) ou encore celle des jeunes bénéficiaires du RSA (3,9%) est également supérieure aux valeurs nationales (respectivement 3% et 2,8%). On retiendra aussi que les jeunes pas ou peu qualifiés, qui constituent la cible prioritaire du dispositif, représentent 18,2% des jeunes en emplois d'avenir en Loire Atlantique (17,9% au niveau national). Enfin, les contrats conclus ont bénéficié à des jeunes de niveau infra V pour près de 18% des contrats conclus et 31% des jeunes embauchés étaient sans emploi depuis plus de 12 mois.

A l'inverse, la Loire-Atlantique continue à présenter des caractéristiques moins favorables pour ce qui concerne le nombre de contrats conclus. Ainsi, la part des CDD courts (1 à 2 ans) est plus élevée en Loire-Atlantique que sur le plan national (60% contre 48%). De même, le taux d'emplois d'avenir conclus sous la forme de CDI est plus faible dans le département (14,9%) qu'au niveau national (21,9%).

La mobilisation des partenaires du Service public de l'emploi a permis de proposer à 1950 jeunes du département un emploi d'avenir depuis le lancement du dispositif fin novembre 2012.

Les contrats aidés « classiques » (CUI-CAE et CUI-CIE)

4 028 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été prescrits en 2014 en Loire-Atlantique ; cette prescription est inférieure à celle de 2013 (5809) ce qui s'explique par la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), et par l'allongement de la durée des CAE (près de 6 CAE prescrits sur 10 ont une durée égale ou supérieure à 12 mois). Concernant les publics accueillis en CAE, il faut noter la part importante des allocataires du RSA (47,7% soit plus de 20 points au-dessus du taux national) qui est à relier avec l'engagement du Conseil général. La part des travailleurs handicapés est importante (13,9% en 2014).

Dans le secteur marchand, avec 597 contrats initiative emploi (CIE) prescrits, l'objectif est loin d'être atteint. Le recentrage sur les demandeurs d'emploi de longue durée seniors explique en partie ce résultat. La Loire-Atlantique se situe en dessous des résultats nationaux malgré un plan d'action spécifique engagé par Pôle emploi sur le dernier trimestre 2014.

▪ *L'insertion par l'activité économique (IAE)*

La réforme du financement de l'IAE s'est mise en place au cours de l'année 2014.

Les nouvelles modalités de financement ont surtout concerné les associations intermédiaires (AI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Ces deux types de structures sont passés sous le régime des « aides au poste » qui constitue désormais le seul mode de financement de l'État. Les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) bénéficiaires de ce dispositif depuis plusieurs années, ont été peu impactées par la réforme.

Depuis juillet 2014, toutes les structures de l'IAE reçoivent un financement forfaitaire de l'Etat calculé en « équivalent temps plein de personne en insertion ». L'offre départementale d'IAE a peu évolué en 2014 pour ce qui concerne le nombre de structures conventionnées. On notera toutefois, la reprise de l'activité d'ACTIVA par ELI (Ancenis).

■ La promotion de la mixité des filières de formation et des métiers

Afin de valoriser, de sécuriser et d'étendre les dynamiques autour de l'ouverture des métiers de la métallurgie aux jeunes filles et aux femmes, l'État et l'UIMM de Loire-Atlantique ont signé, le 27 novembre 2014, une « Charte partenariale 2014-2017 pour promouvoir la mixité et favoriser l'intégration des femmes et l'égalité professionnelle dans les métiers des industries technologiques de la Loire-Atlantique ».



Philippe NOVELLI, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Loire-Atlantique / Henri-Michel COMET, Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique / Philippe CARRIERE, Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services départementaux de l'Education nationale

En 2014, 3 contrats de mixité ont été signés, pour un montant de 7 944 €. Ils ont permis l'embauche de 2 femmes dans des secteurs encore peu féminisés et la sensibilisation à la mixité de 471 salariés de la métallurgie.

Grâce au fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), en 2014, 117 garanties ont été mises en place, représentant 1 680 764 €, pour un montant de prêts bancaires s'élevant à 2 726 715 €. Ce dispositif a permis la création ou la consolidation de 155 emplois : 65 % des créatrices étaient demandeuses d'emploi, 21 % étaient salariées ou cheffes d'entreprise et 4 % bénéficiaires de minima sociaux.

Ces chiffres font de la Loire-Atlantique le département français comptant le plus grand nombre d'engagements FGIF en 2014, comme en 2013.

2.3. Les actions en faveur de la jeunesse

■ La politique d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire atténue les inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires. Le gouvernement a présenté, le 16 janvier 2014, un plan pour refonder l'éducation prioritaire. Dans l'académie de Nantes, le projet d'académie consacre un chapitre spécifique à la réussite de tous les élèves, et en particulier des élèves scolarisés dans les établissements de ces réseaux.

Le poids de l'éducation prioritaire dans le département se traduit par les chiffres suivants, à la rentrée 2014 :

- > dans le premier degré : 6 841 élèves en éducation prioritaire, sur 96 447 écoliers dans l'enseignement public, soit 7% du nombre total d'écoliers ; 46 écoles sur 559.
- > dans le second degré : 2 024 élèves en éducation prioritaire sur 41 029 collégiens dans l'enseignement public, soit 4,9% du nombre total de collégiens ; 6 collèges sur 78.

Les seuils appliqués pour les ouvertures et fermetures de classes sont différents selon que l'école se situe en éducation prioritaire ou en dehors. En secteur d'éducation prioritaire, le nombre d'élèves par classe est plus faible, ce qui se traduit par un nombre de classes plus élevé et des enseignants plus nombreux.

À ces enseignants supplémentaires liés à la réduction du nombre d'élèves par classe, s'ajoutent les emplois supplémentaires créés en application de la loi de refondation de l'école, appliquée aux établissements de l'éducation prioritaire : plus de maîtres que de classes et accueil des élèves de moins de 3 ans.

Enfin, la direction académique de l'Éducation nationale affecte également à ces réseaux des emplois d'assistants d'éducation, qui sont au nombre de 5 en Loire-Atlantique.

Des moyens d'enseignement du 1^{er} degré sont alloués aux réseaux en éducation prioritaire pour assurer une mission de coordination du réseau (entre 0,5 et 0,75 ETP par réseau). Le coordonnateur, qui joue un rôle essentiel dans les réseaux éducation prioritaire intervient principalement auprès des enseignants et des partenaires. Depuis la rentrée 2014, du temps est accordé aux enseignants du premier degré des réseaux REP+ pour leur formation, le travail en équipe et le suivi des élèves, à hauteur de 3 jours de formation et de 9 journées de concertation par an pour les enseignants des écoles.

Dans le second degré, la dotation horaire globale (DHG) moyenne par élève en collège varie selon que le collège est situé ou non en zone d'éducation prioritaire.

La direction académique de l'Éducation nationale attribue aux collèges de l'éducation prioritaire des emplois supplémentaires d'assistants d'éducation : 12 en Loire-Atlantique (2 de plus par collège dans 6 collèges).

En Loire-Atlantique, le montant des sommes allouées aux collèges au titre du régime indemnitaire ECLAIR s'est élevé à 32 800 € en 2013-2014. Cette enveloppe a permis de rémunérer des enseignants investis dans la coordination de projets des établissements tels que l'expérimentation de l'évaluation sans notes, les actions relatives à l'orientation, le dispositif ressources, la liaison école-collège..

A partir de la rentrée 2014, du temps est accordé aux enseignants des réseaux REP+ pour leur formation, le travail en équipe et le suivi des élèves, à hauteur de 1h30 par semaine pour les enseignants des collèges. La pondération des temps d'enseignement dans le collège REP+, Le Breil a pour conséquence l'attribution d'une dotation horaire complémentaire de 40 heures.

La formation et l'accompagnement des personnels constituent l'une des six priorités définies dans le référentiel pour l'éducation prioritaire. De nombreuses actions sont par ailleurs engagées dans les réseaux éducation prioritaire, pour favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Ces actions impliquent plusieurs partenaires (communes principalement, mais aussi conseil général, préfecture, DRAC et associations) et mobilisent des sources de financement variées (État, collectivités territoriales).

▪ Favoriser la coordination de l'action publique en matière de jeunesse

Le plan départemental d'action pour la jeunesse (PDAJ), déclinaison départementale du plan national pour les jeunes (PNJ) concerne les jeunes de 14 à 25 ans. Dans le cadre de ce plan départemental, trois groupes de travail ont repéré des besoins non couverts et proposé des actions :

- > lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des jeunes : accès aux droits, au logement, à la santé, ayant comme cible les jeunes désocialisés, installés dans la précarité ;
- > favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, à destination des jeunes « décrochés » (décrochage scolaire notamment)
- > rendre les jeunes acteurs et citoyens.

▪ Promouvoir l'information des jeunes

24 bureaux et points information jeunesse maillent le département. Très fréquentés par les jeunes adultes, ces lieux jouent un rôle de proximité indispensable pour le développement du lien social. Le réseau information jeunesse est pour les jeunes l'une des portes d'entrée du dispositif « service public de l'orientation », associant les points information jeunesse (BIJ/PIJ), les agences de Pôle Emploi (PE), les centres d'information et d'orientation (CIO) et les missions locales.

▪ Promouvoir l'engagement des jeunes



Concernant le service civique, 104 organismes sont agréés en Loire-Atlantique, soit 98 associations et 6 collectivités locales.

Les services de l'État se sont particulièrement investis dans le déploiement du service civique pour les « décrocheurs scolaires » à compter de la rentrée 2014.

391 jeunes se sont engagés en service civique dans le département en 2014, portant à 1 449 le nombre de jeunes concernés par ce dispositif depuis sa création.

Les actions soutenues par l'État en direction des jeunes de 14 à 25 ans dans le cadre du centre national du développement du sport (CNDS) sont les suivantes :

- > 10 % de stages de formation de jeunes à l'arbitrage
- > 7 % de formations de jeunes à l'encadrement technique
- > 9 % d'aides à l'emploi sportif pour les jeunes
- > 14 % pour l'accessibilité des jeunes au sport
- > 48 % concernent la mise en place de stages sportifs en direction des jeunes sportifs du département.

▪ Promouvoir la mobilité internationale des jeunes

Le nouveau programme européen (ERASMUS +) offre davantage de possibilités aux jeunes. Les services de l'État ont participé aux actions de communication mises en place auprès des structures d'animation jeunesse et des jeunes eux-mêmes (journée thématique d'information sur le dispositif ERASMUS+, journées d'accompagnement des jeunes porteurs de projets).

▪ Promouvoir la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs (ACM) et en garantir la sécurité

En 2014, 496 organisateurs, dont 144 collectivités locales, ont déposé 1 866 déclarations d'ACM.

La réforme des rythmes scolaires a entraîné l'apparition de nouveaux organisateurs, le plus souvent publics. Les directeurs sont pour 25% titulaires d'une qualification professionnelle dans le domaine de la jeunesse et des sports, pour 30% titulaires du Brevet d'accès aux fonctions de directeur en accueil collectif de mineurs et pour 20% en formation.

669 accueils de loisirs sans hébergement ont été déclarés (654 en 2013), accueillant 174 704 enfants (160 530 en 2013). Ces accueils ont organisé 576 séjours accessoires (ou mini-camps) déclarés en Loire-Atlantique et se déroulant dans le département et dans les départements limitrophes. 644 séjours de vacances de mineurs avec hébergement se sont déroulés en Loire-Atlantique (654 en 2013) accueillant 17 988 mineurs (20 968 en 2013). À ces séjours, il faut ajouter 34 déclarations de placements familiaux de vacances et 5 déclarations d'accueil à la ferme.

170 visites (inspections, contrôles, évaluations) d'accueils collectifs de mineurs sur site ont été réalisés en 2014, dont 56 séjours avec hébergement et 114 accueils sans hébergement.

2.4. L'accompagnement du handicap

En 2014, les services de l'État ont poursuivi leur mission de suivi de l'allocation adulte handicapé (AAH) et ont veillé à ce titre à ce que le processus conduisant à l'attribution de cette allocation ou à son renouvellement s'appuie sur l'outil méthodologique national (destiné à réduire les disparités constatées d'un département à l'autre). Le soutien à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) s'est également poursuivi, avec une subvention de l'État de 1 037 360 euros et la mise à disposition de 4 agents.



274 séjours de vacances adaptées organisés (SVAO) pour les adultes en situation de handicap se sont déroulés en Loire-Atlantique en 2014, accueillant 2 422 personnes. 10 d'entre eux ont été contrôlés par les services de l'État afin de s'assurer de la sécurité des personnes accueillies et de la qualité du séjour proposé.

Dans le domaine du sport, l'État maintient son soutien, sur les crédits du centre national pour le développement du sport, pour les associations sportives faisant un effort particulier d'ouverture au public handicapé. 165 000 € ont été attribués à 210 projets d'associations sportives relatifs au développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

Le plan local d'insertion des travailleurs handicapés (PLITH 44) a poursuivi en 2014 le chantier initié en 2013 autour du maintien en emploi. Un second séminaire a été organisé le 28 janvier 2014 sur la question de la réadaptation et du ré-entraînement au travail après un problème de santé, avec un zoom sur le temps partiel thérapeutique et le contrat de rééducation professionnelle en entreprise (CRPE).

Une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap a permis en 2014 de faire émerger deux principaux sujets de travail autour de la coordination des partenaires et de la relation à l'entreprise. Une expérimentation sur ces deux sujets a été lancée au cours du dernier trimestre 2014 sur le nord du département.

Par ailleurs, un salon « employeurs et handicap » s'est tenu le 16 avril 2014 sur le site de la Carrière à Saint-Herblain. Plus de 300 représentants du monde de l'entreprise ont profité de cette journée pour rencontrer les acteurs du service public de l'emploi du secteur du handicap (AGEFIPH, Pôle emploi, Cap emploi, CARSAT, CPAM, SAMETH,...) et découvrir l'offre de service des entreprises adaptées et ESAT. Quatre « mini-conférences » ont ponctué le déroulement de cette rencontre sur les thèmes de l'alternance, du maintien en emploi, du handicap psychique ou de la sous-traitance avec les EA/ESAT. En 2014, 833 aides au poste ont été versées aux 14 entreprises adaptées du département, soit un montant annuel de 11,5 M€.

2.5. Les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragiles

La réforme de la politique de la ville

2014 a été une année de réforme de la politique de la ville. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a concrétisé deux ans de travaux préparatoires.

Les 4 axes traités de la réforme sont les suivants :

- > renouvellement de la géographie prioritaire, basée sur le critère unique de pauvreté
- > nouveau programme de renouvellement urbain de 5Md€ au niveau national
- > élaboration d'un contrat de ville partenarial par agglomération basé sur la mobilisation du droit commun
- > développement de la participation citoyenne pour la co-élaboration des contrats de ville.

La réforme s'est traduite par la reconnaissance de 19 quartiers prioritaires, dont 15 sur Nantes Métropole (Nantes, Saint-Herblain, Orvault et Rezé), 3 sur la Carene (Saint-Nazaire) et 1 sur la communauté de communes du Castelbriantais, Châteaubriant entrant dans le dispositif. Les communes de Montoir de Bretagne et de Trignac sortent quant à elles de la géographie prioritaire mais bénéficieront de la qualification en territoire de veille, permettant ainsi la mobilisation en priorité des fonds de droit commun des partenaires. Au total, 6 communes restent concernées par la politique de la ville en Loire-Atlantique. Chaque intercommunalité présentera un contrat de ville unique.



L'élaboration des nouveaux contrats de ville a donc été au cœur de l'action de la politique de la ville en 2014. S'agissant des agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire, dont le périmètre classé dans la géographie prioritaire se trouve peu bouleversé, le processus s'est achevé, en décembre 2014, par l'élaboration d'un contrat-cadre qui engage les partenaires locaux, dont certains nouveaux (Conseil régional, Pôle Emploi) à se mobiliser en faveur des habitants des quartiers prioritaires sur la période 2015-2020. Le contrat-cadre s'articule

autour de quatre piliers (Cohésion sociale, Habitat et renouvellement urbain, Emploi et développement économique, Gouvernance et participation citoyenne) qui poursuivent trois objectifs (Lutte contre les discriminations et promotion à l'égalité des chances, Egalité femmes-hommes, Promotion de la jeunesse).

Des annexes complètent ce contrat-cadre, parmi lesquelles deux appellent une attention particulière :

- > la Loire-Atlantique est le premier département à avoir signé, le 1^{er} octobre 2014, 12 conventions d'objectifs avec des services et opérateurs de l'État. Les conventions signées marquent l'interdépendance du contrat de ville avec les politiques publiques de droit commun actuellement poursuivies sous l'égide de l'État (plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, schéma départemental des services aux familles, plan priorité jeunesse, etc.) ;
- > le monde économique est désormais associé étroitement au contrat de ville. Sur la base d'un « Club politique de la ville » initié en 2013, associant des entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), une évolution en Club Entreprises et Quartiers a été menée, afin de placer la Charte Entreprises et Quartiers au cœur des échanges entre le monde de l'entreprise et les partenaires institutionnels de la politique de la ville. Le 9 décembre 2014, une déclinaison départementale de la Charte nationale Entreprises et Quartiers, a été signée par 30 entreprises, groupements et réseaux.

Nouvel entrant dans l'orbite de la politique de la ville avec le quartier de la Ville aux Roses, Châteaubriant élabore actuellement son contrat de ville.

La promotion des contrats locaux de santé (CLS), qui ont vocation à constituer le « volet santé » de la politique de la ville, s'est poursuivie en 2014 :

- > un bilan intermédiaire du CLS de Nantes a été réalisé et un avenant à ce contrat a été formalisé et signé en fin d'année ;
- > l'Agence régionale de santé (ARS) a accompagné la démarche de projets sur Saint-Herblain ;
- > la démarche CLS est très avancée sur Saint-Nazaire, et un accompagnement par une société de conseil a été financé par l'ARS ;
- > la démarche est également très avancée sur le Pays de Redon Bretagne Sud, à laquelle participe l'ARS Pays de la Loire (une partie de la Loire-Atlantique est concernée).

L'action de l'ARS se traduit également par l'accompagnement à titre expérimental de la ville de Nantes dans une étude d'impact santé (EIS).

Le nouveau projet national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le 17 décembre 2014, l'ANRU a dévoilé la carte des 200 quartiers retenus au titre de projets d'intérêt national du NPNRU. Trois d'entre eux sont situés dans l'agglomération nantaise : Bellevue, Bottière-Pin Sec, Nantes Nord (Boissière, Bout des Pavés - Chêne des Anglais, Petite Sensive).

Par ailleurs, des projets d'intérêt régional (PIR) pourraient être financés grâce à la quote-part de 20 % des crédits du NPNRU alloués au niveau régional. Il s'agit des quartiers des Dervallières à Nantes, du Château à Rezé, du Petit Caporal et de Ville Ouest à Saint-Nazaire, de Plaisance à Orvault et enfin de la Ville aux Roses à Châteaubriant.

Du fait d'une nécessaire priorisation eu égard au montant de l'enveloppe régionale et du nombre important de propositions des départements de la région, la priorité en Loire-Atlantique s'est fixée sur l'accompagnement de Saint-Nazaire et du quartier des Dervallières à Nantes. L'état de maturation des projets et la capacité d'autofinancement de la collectivité sont également entrés en ligne de compte dans la sélection définitive des dossiers.

Les programmations de crédits en 2014

- > **Sur le versant social** : concernant les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), 215 actions ont été financées sur les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire pour un total de 1 163 867 euros ; les quatre projets de réussite éducative (PRE) du département sont soutenus à hauteur de 841 000€ ; pour les programmes « ville-vie-vacances », ce sont 179 000€ qui ont été alloués en 2014.
- > **Sur le versant urbain** : l'Anru a mobilisé 20 M€ pour le département.
- > **En matière de prévention de la délinquance** : le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été mobilisé à hauteur de 280 000 euros sur les quartiers prioritaires, ce qui correspond à 65 % de l'enveloppe allouée en 2014. L'objectif des 75 % reste une priorité pour 2015.

L'appui aux territoires

Les principaux fonds concernés, ainsi que leurs montants en 2014, sont répartis comme suit :

Fonds concernés	Montant des aides attribuées en 2014
Fonds européen de développement régional (FEDER)	0,4 M€
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	5,9 M€
Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)	1,1 M€
Réserve parlementaire	1,8 M€

■ Le Fonds européen de développement régional (FEDER) - 2007-2013

Le programme opérationnel régional 2007-2013 était doté d'une enveloppe régionale de 302 M€. Ce programme comportait quatre axes d'intervention : « innovation », « environnement », « transport et télécommunications », « dimension urbaine ». La préfecture de la Loire-Atlantique a géré près de 35 % des crédits FEDER programmés par les services de l'État sur l'ensemble du territoire régional.

L'année 2014 est l'avant-dernière année de solde des actions engagées au cours du programme 2007-2013. Elle se caractérise par :

- > la volonté d'éviter tout « dégageement d'office », avec un traitement soutenu des certifications de dépenses et de paiement ;
- > la consolidation de « la sécurité juridique » des dossiers, avec une vigilance particulière du traitement de la commande publique, un suivi des conclusions des plans de reprises nationaux et régionaux ;
- > la progression des actions de clôture du programme, dans la perspective de fin d'instruction des dossiers prévue au 1^{er} mars 2016.

En 2014, près de 36,49 M€ de dépenses ont été certifiées pour la Loire-Atlantique auprès de la Commission européenne pour un versement FEDER de 8,91 M€. Le reliquat d'aide alloué s'élève à 0,4 M€.

▪ **La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

La DETR finance des équipements publics dans les territoires ruraux. En 2014, 116 projets ont été subventionnés pour près de 6 M€ correspondant à un montant d'investissements de 21 240 277 M€. La DETR a soutenu principalement des projets liés à la construction et à la rénovation des écoles (près de 44 % de l'enveloppe), des projets d'équipements sportifs et de loisirs et d'aménagement de stations d'épuration et de traitement des déchets (respectivement 26 et 13 %).

À titre d'exemples, la DETR a soutenu la construction du groupe scolaire public à Saint-Aubin des Châteaux à hauteur de 125 000 €, l'agrandissement de l'école publique de Fay de Bretagne pour 112 000 €, la construction d'un équipement sportif à Savenay pour 70 000 €. Elle a contribué également à la construction et l'extension de stations d'épuration des communes de Dréfféac et Chauvé pour 90 000 € chacune.

▪ **Le Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)**

Le FNADT participe à l'attractivité économique et à la compétitivité des territoires ainsi qu'au développement solidaire et équilibré des territoires. Il soutient d'une part, les opérations inscrites dans le volet territorial du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 et d'autre part, des opérations relevant de la décision du Premier ministre.

En 2014, 5 projets ont été subventionnés à hauteur de 1 100 114 €. Au titre du volet territorial du CPER, le FNADT a soutenu :

- > dans le cadre de la convention territoriale d'agglomération Erdre et Gesvres :
 - > création d'un pôle enfance à Notre Dame des Landes pour un montant de 280 000 € sur 2 088 697 € de dépenses ;
 - > des aménagements de voies douces réalisés par les communes de Nort-sur-Erdre et Treillières pour un montant de 90 000 € sur 267 564 € de dépenses.
- > dans le cadre de la convention territoriale d'agglomération de Cap Atlantique, la rénovation du centre culturel et de congrès ATLANTIA à La Baule pour un montant de 712 614 € sur 1 601 433 € de dépenses.

Le FNADT a également participé au financement à hauteur de 17 500 € des frais de fonctionnement du Relais de Service Public de Riaillé porté par le SIVOM du canton de Riaillé.

	2013	2014
<i>Dossiers déposés</i>		
<i>Nombre</i>	220	169
<i>Montant des investissements</i>	88 801 257 €	80 173 378 €
<i>Opérations subventionnées</i>		
<i>Nombre</i>	132	116
<i>% demandes retenues</i>	60 %	68,64 %
<i>Montant des investissements retenus</i>	22 793 669 €	21 240 277 €
<i>Subvention engagée</i>	5 949 995 €	5 994 368 €

2.6. L'ouverture maîtrisée du territoire national à l'immigration

L'année 2014 a été marquée par :

- > une légère augmentation du nombre de titres délivrés
- > une moindre évolution de la demande d'asile, même si la tension reste vive sur l'hébergement d'urgence
- > l'augmentation du nombre de naturalisations avec application des critères décidés par le gouvernement en octobre 2012.

La circulaire sur l'admission exceptionnelle au séjour a permis de régulariser à ce jour un peu plus de 280 adultes.

La délivrance sécurisée des titres de séjour

Le nombre de titres de séjours délivrés est augmentation de 2,7 % en 2014 (11 587 titres contre 10 859 en 2013).

L'accueil des étrangers a été amélioré : dépôt express, développement de la voie postale, adaptation des jours d'ouverture, spécialisation des guichets de la préfecture, formulaires sur internet, module web étranger. 860 dossiers ont été reçus depuis novembre 2012, dont 275 au titre de 2014.

L'année 2014 est marquée par une diminution du nombre de dossiers déposés par rapport à la même période 2013 (- 35%). La majorité des régularisations l'est au titre de la vie privée et familiale (66,5%) et 24,8 % au titre de salariés. Le délai moyen de traitement est de 2 mois.

La demande d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile est en constante augmentation depuis 2009. Il s'établit à fin 2014 à 2 554 demandes déposées à l'OFPPA pour la région Pays de la Loire (+ 1,47%) dont 1 154 pour le département de la Loire-Atlantique (+ 2,03%).

Concernant l'hébergement des demandeurs d'asile, le département comprend 492 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) sur les 1 468 places que compte la région. L'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) compte 515 places dans le département à fin 2014 contre 1406 en région.

Le dispositif d'accueil et d'hébergement est resté sous tension en 2014 en raison à la fois des primo arrivants et d'une présence importante de personnes déboutées de l'asile au sein des structures d'hébergement. En 2014, l'État a consacré plus de 8,4 millions d'euros à l'hébergement des demandeurs d'asile (hors versement ATA et prestations accueil) pour la Loire-Atlantique.

La naturalisation

En 2014, 596 personnes ont acquis la nationalité française par décret et 232 par déclaration d'acquisition de nationalité française (mariage).

2.7. Le respect de la légalité, les libertés publiques et la citoyenneté

Le contrôle de la légalité des actes des collectivités territoriales

La stratégie de contrôle se concentre sur les thématiques intéressant la gestion publique locale plaçant ainsi la préfecture de la Loire-Atlantique parmi les préfectures les plus efficaces en la matière.

Au cours de l'année 2014, 13 % des actes transmis par les collectivités territoriales ont été contrôlés, soit 19 491 actes sur 149 449 actes (non budgétaires) reçus. Ce taux d'actes contrôlés s'élève à 14 % en y intégrant les actes budgétaires (21 568 actes contrôlés au total sur les 153 667 actes budgétaires et non budgétaires reçus).

Elle a conduit à adresser 407 lettres d'observations aux collectivités et à leurs établissements publics et à introduire 36 déférés (dont 31 électoraux) devant le tribunal administratif.

Sur le contrôle budgétaire, la même démarche est engagée : une stratégie de contrôle définit des priorités sur les actes et les collectivités à contrôler au regard des enjeux et des risques. La recherche d'une plus grande performance et professionnalisation a été poursuivie en consolidant le partenariat avec la direction régionale des finances publiques officialisée mi-décembre par une convention. Les outils créés depuis 2010 pour permettre un suivi renforcé et une meilleure traçabilité des actes et des observations continuent d'être adaptés chaque année. Une attention particulière est portée à la gestion de la dette des collectivités et aux emprunts complexes.

S'agissant de la mission de tutelle sur les 217 associations syndicales autorisées (ASA), l'année 2014 a été marquée par le changement de nomenclature budgétaire avec le passage en M14. Cette transformation a conduit à la formalisation de nouveaux documents budgétaires et à une redéfinition du processus de transmission.

Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques

Garant de la transparence administrative et du droit d'accès des justiciables, l'État veille à la bonne conservation et de la communicabilité des archives publiques. Il exerce ce contrôle via les Archives départementales qui ont été en contact en 2014 avec 103 services et 76 communes ou groupements de communes, et avec sept services de préarchivage conservant près de 20 kilomètres d'archives courantes et intermédiaires.

Les Archives départementales délivrent le visa réglementaire sans lequel aucune élimination d'archives publiques n'est possible. La destruction de 6 455 mètres linéaires et 24 giga-octets de documents dénués d'intérêt historique et parvenus au terme de leur valeur probatoire et administrative a été autorisée en 2014 : 39 % émanent des services déconcentrés de l'État, 16 % des collectivités départementale et régionale, 28 % des communes et groupements de communes et 17 % des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Le contrôle de la bonne tenue, au sein des services et établissements, des archives publiques courantes et intermédiaires sous toutes leurs formes, papier ou dématérialisée, a occasionné 140 inspections et visites d'informations. S'agissant d'une année d'élections municipales, les Archives départementales ont entrepris la collecte et l'examen du récolement par lequel les maires prennent en charge les archives

communales et formalisent leur responsabilité. 52% des communes ont en fin d'année déjà accompli cette démarche, dont 17 % qui ne l'avaient pas faite en 2008. La procédure encadrant l'externalisation de la conservation d'archives publiques intermédiaires auprès de sociétés privées est désormais mieux suivie, notamment le recours à des sites agréés par le service interministériel des Archives de France.

Enfin, le caractère imprescriptible des archives publiques a motivé deux revendications d'archives d'Ancien régime apparues sur le marché.

Le bon fonctionnement de la vie civique et sociale

Le bureau des élections a organisé au début de l'année 2014 les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, les élections au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS), puis les élections européennes du 25 mai 2014. Ces élections ont été marquées par des évolutions réglementaires importantes (déclarations de candidature obligatoires dans toutes les communes, changement de mode de scrutin pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants, élection des délégués communautaires...).

La délivrance des titres et documents d'identité

La préfecture a consolidé en 2014 les mesures de lutte contre la fraude documentaire. Ainsi, pour le 1^{er} semestre 2014, 38 dossiers frauduleux ont été transmis au Parquet. L'année 2014 a également été marquée par l'ouverture de la plate-forme régionale passeport implantée auprès de la préfecture de la Sarthe. L'objectif a été de maintenir les délais de production tout en préparant le transfert.

Avec plus de 400 000 titres délivrés ou validés en 2014, l'activité de la préfecture et des sous-préfectures a été stable :

- > 48 285 permis de conduire délivrés ou renouvelés (38 554 en 2013 - soit une hausse de 25 %)
- > 110 402 cartes grises délivrées
- > 97 398 CNI délivrées
- > 66 804 passeports validés.

Le réseau des préfecture et sous-préfectures reçoit environ 350 000 visiteurs par an, dont 300 000 pour la préfecture

La commémoration et la citoyenneté

Les services de l'État, dont notamment la Délégation Militaire Départementale, l'Office National des Anciens Combattants et des Veuves de Guerre, les collectivités territoriales et les représentants des associations du monde combattant ont organisé ou participé à 36 cérémonies nationales et locales.

Ces commémorations ont contribué à relier la Nation à son histoire et à maintenir vivace le devoir de mémoire. L'ensemble des combats et actes de guerre auxquels de nombreux femmes et hommes ont, au péril de leur vie, défendu la Patrie et porté haut les valeurs de notre République, ont été commémorés en y associant les différentes générations. L'Éducation Nationale a particulièrement été associée pour permettre aux jeunes de collèges et lycées, par le travail pédagogique de leurs enseignants, de réfléchir sur les valeurs de notre démocratie. Pour récompenser les mérites civils acquis, 168 candidats ont été proposés dans les trois Grands Ordres Nationaux que sont la Légion

d'Honneur, l'Ordre National du Mérite, et l'Ordre de la médaille militaire. Par ailleurs, 7279 concitoyens ont été récompensés dans les différents ordres ministériels dont 4823 médailles du Travail, 226 médailles agricoles, 15 dans l'ordre des Arts et des Lettres et 6 au titre du Mérite Maritime.

Le soutien à la vie associative

Le département de la Loire-Atlantique se caractérise par un tissu associatif dense qui compte près de 63 200 associations enregistrées. 1 694 nouvelles associations ont été déclarées en 2014 dont près du quart par télédéclaration (1 463 en 2013). Dans le même temps, 321 associations ont été dissoutes et 6 079 ont fait l'objet de modification.

▪ L'information et l'accompagnement des bénévoles

La MAIA (mission d'accueil et d'information des associations), animée par le délégué départemental à la vie associative (DDVA), a été renouvelée en 2014. En 2014, ce sont près de 1 700 responsables associatifs renseignés et accompagnés par les 2 centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) : CDOS pour les associations sportives et FAL 44 pour les associations des autres secteurs.

Les services de l'État se sont impliqués dans l'appel à projets du fonds de développement de la vie associative (FDVA), qui contribue au financement de formations de bénévoles, tous secteurs associatifs confondus (hors celui du sport). Ils assurent l'information des associations, instruisent les demandes de subvention, et participent à la commission régionale du FDVA. En 2014, 40 associations du département ont déposé un dossier et ont obtenu une subvention, dont le montant s'établit à 90 242 euros, soit 28 % de plus qu'en 2013.

▪ Le sport, facteur de cohésion sociale

Dans le domaine sportif, 119 485 € ont été consacrés à l'aide à la formation sur la part territoriale du CNDS, ce qui représente un total de 12 227 bénévoles touchés.

La politique nationale de correction des inégalités d'accès à la pratique sportive a été mise en œuvre et la structuration du mouvement sportif s'est notamment manifestée par la création d'emplois et la qualification de l'encadrement.

444 associations sportives ont été accompagnées en 2014 par les services de l'État ; 1 515 actions ont été soutenues pour un total de subventions de 1 661 336 € répartis ainsi :

- emploi sportif : 23 %
- habitants des ZUS : 15 % (20 % du total attribué aux clubs, soit 168 actions soutenues et près de 30 000 personnes touchées)
- personnes en situation de handicap : 11 %
- développement de la santé par le sport (activités physiques et sportives comme facteur de bien être et de santé publique) : 5,5 %.

2.8. La culture

Le patrimoine

▪ *Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP)*

En 2014, les architectes des bâtiments de France ont instruit 4757 dossiers d'autorisations au titre des espaces protégés et le STAP a rendu 18 avis sur les monuments historiques classés.

Sur les 26 périmètres de protection mis à l'étude en 2013, une dizaine de PPM supplémentaires ont été étudiés. L'ensemble des procédures devrait être finalisé en 2015 et 2016.

Parmi les travaux sur les monuments appartenant à l'Etat, il peut être cité la remise en peinture des menuiseries extérieures de la Tour d'Oudon, et, pour la Cathédrale St Pierre et St Paul de Nantes, la réalisation d'un bilan complet de sécurité du monument (sécurité incendie, alarme d'intrusion).

Concernant les monuments n'appartenant pas à l'État, le STAP a engagé en 2014 une action visant à améliorer la connaissance de l'état sanitaire des monuments historiques du département pour la programmation des travaux nécessaires à leur conservation.

La révision des secteurs sauvegardés de Nantes et de Guérande s'est poursuivie. Les analyses préalables à l'établissement du règlement du Secteur sauvegardé de Nantes ont été finalisées. Pour celui de Guérande, les transformations du territoire et l'évolution des textes réglementaires ont conduit à étendre le secteur sauvegardé et à adapter le contenu de la révision.

▪ *Archéologie*

L'activité de l'archéologie préventive dans la Loire-Atlantique a concerné 44 % des diagnostics réalisés dans la région. La fouille la plus spectaculaire est celle d'un oppidum gaulois à Bouguenais, méconnu jusqu'à présent, ouvrant des perspectives de recherche sur le territoire des Namnètes, l'organisation du contrôle des échanges sur la Loire et du réseau des places-fortes. 470 000€ ont été consacrés à des interventions suite à des découvertes fortuites ou à des actions de conservation ou de diffusion des connaissances. Cela a été le cas notamment pour la fouille des quais monumentaux de Rezé.

Le développement de l'accès à la Culture pour tous les publics et dans les territoires

▪ *Éducation artistique et culturelle (EAC)*

L'année 2014 a été marquée par la poursuite du grand projet « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », qui fait de l'éducation artistique et culturelle la priorité du ministère de la culture dans le cadre du plan gouvernemental pour la Jeunesse. Plusieurs actions ont été réalisées. On citera une enquête, en partenariat avec le Rectorat, sur l'offre existante dans les établissements scolaires de la région en matière d'accès à l'art et la culture. Les résultats seront connus en 2015

Plusieurs territoires ont fait l'objet d'un accompagnement particulier pour établir des projets culturels, par exemple les communautés de communes de Nozay et de Derval. Par ailleurs la convention entre l'Etat et le conseil général de Loire Atlantique, dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, pour les années 2014-2018 a été reconduite.

▪ *Politiques interministérielles de démocratisation culturelle*

Différents axes de travail ont été engagés en 2014 :

> **Politique de la Ville** : des projets ont fait l'objet d'un soutien principalement sur les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire (exemple : l'action permanente du théâtre Athénor dans les quartiers de Nantes et Saint-Nazaire).

> **Partenariat Culture/Justice** : en milieu pénitentiaire, une quinzaine de projets a fait l'objet d'un soutien spécifique (exemple : ateliers de lecture et d'écriture). Enfin, cinq projets ont été développés auprès des jeunes sous protection judiciaire : des actions d'éducation à l'image initiées à partir de l'opération nationale « Des Cinés La Vie » à Nantes par Makizart (44), de l'initiation à la pratique musicale à Rezé, un projet auprès des mères adolescentes du centre éducatif Anjorant de Nantes avec la compagnie Les Acharnés et des ateliers de rap et de musique assistée par ordinateur à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault.

> **Partenariat Culture/Santé** : l'appel à projet régional 2014 lancé auprès des établissements de santé a permis l'accompagnement conjoint par la DRAC et l'ARS de 9 établissements permettant le soutien de 19 projets culturels.

> **Culture et Handicap** : des actions ont été engagées envers des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur accès à l'art et la culture, parmi lesquelles le soutien à l'audiodescription de spectacles, la traduction en langue des signes et d'actions culturelles auprès des scènes nationales de Nantes et de Saint-Nazaire.

Les politiques sectorielles

- > **Arts plastiques** : l'Etat a soutenu le FRAC à Carquefou et le Centre d'art Le Grand Café à Saint Nazaire à hauteur de 456 000 €. Une nouvelle convention d'objectifs 2014-2016 a été signée le 2 décembre avec le FRAC.
- > **Spectacle vivant** : l'Etat a consacré en 2014 près de 7,3 M€ au soutien aux structures et équipes de création et de diffusion dans le département.
- > **Lecture publique et vie littéraire** : Le concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation a permis de soutenir les investissements des communes en faveur des bibliothèques publiques (construction, équipement mobilier et informatique). 20 dossiers ont été soutenus en Loire-Atlantique et 4 nouvelles bibliothèques subventionnées par l'Etat ont ouvert en 2014 : Couëron, Legé, Plessé, Jans. L'Etat a soutenu des résidences d'écrivains ou des projets à hauteur de 155 500 € pour 7 structures dans le département. Une convention annuelle d'objectifs a été signée avec la Maison de la poésie de Nantes et la région.

En 2014, l'Etat a soutenu 5 dossiers de librairies et 2 projets de maisons d'édition. Trois librairies aidées (L'Embellie, Lise & Moi, L'Embarcadère) en Loire-Atlantique ont (ré)ouvert leurs portes, une est une reprise de structure existante (La Case des Pins).



©Eric Milteau - Ville de Couëron

3 Le développement durable

3.1 Les projets de développement de la Loire-Atlantique

Le 1^{er} décembre 2014, un relevé de décisions concernant le volet mobilité du CPER 2014-2020 a été signé par le Premier ministre. Parmi les projets en Loire-Atlantique, on citera :

- **les projets ferroviaires** : gares de Nantes et de Saint-Nazaire, capacité de Nantes-Angers, ligne nouvelle ouest Bretagne-Pays de la Loire, Nantes-Pornic ;
- **les projets routiers** : desserte du futur aéroport du grand ouest, déviation de Bouvron, aménagements sur le périphérique (périphérique nord, bifurcation avec la RN 165,...) ;
- **les projets portuaires** : développement de l'outil industriel (restructuration du site industriel de Saint-Nazaire, poste à liquide), offre logistique (plate-forme logistique de Cheviré), aménagement de l'avant-port.

Le projet d'aéroport du Grand Ouest

Le 28 février 2014, le Premier ministre a décidé de donner le temps nécessaire aux contentieux en cours avant d'engager les travaux sur le site du futur aéroport du grand ouest à Notre Dame des Landes.

Dans ce contexte l'action des services de l'État en 2014 a été adaptée pour :

- > organiser la défense de l'État dans les recours contentieux engagés par les opposants aux projets. En 2014, le chiffre de 100 contentieux ayant connu une issue favorable a été atteint (100 % au bénéfice de l'État). 55 recours sont actuellement en cours, dont 29 devant la Cour de Cassation sur les ordonnances d'expropriation, avec une issue attendue à la mi-2015, 14 concernant les arrêtés « loi sur l'eau », « espèces protégées » et DUP « programme viaire » dont le jugement en première instance de la juridiction administrative, est attendu.
- > poursuivre la conduite des procédures conditionnant la reprise des opérations de chantier le moment venu comme : l'observation et les suivis environnementaux, l'analyse de la capacité d'accueil des mares destinées aux batraciens, le confortement des états initiaux sur les zones appelées à supporter les mesures de compensation environnementale. Les maîtres d'ouvrage ont notamment poursuivi le travail avec le comité scientifique pour la rédaction des protocoles de suivis environnementaux, qui seront proposés à la validation des services police de l'eau et de la nature. Par ailleurs, les procédures relatives à la maîtrise foncière sur la zone et à l'affectation précaire des terres agricoles ont été poursuivies.
- > assurer la sécurité des biens, des personnes, des entreprises. Le début de l'année 2014 a été marqué par la manifestation du 22 février qui a rassemblé les opposants au projet. Des violences intolérables ont été commises à cette occasion. 130 policiers et gendarmes ont été blessés ainsi que 40 manifestants. Bien que l'hyper centre ait pu être épargné, la ville a subi plus de 3 millions d'euros de dégâts. Il a fallu tout le professionnalisme et le sang froid des forces de l'ordre pour éviter que la situation ne prenne une dimension dramatique. L'année a ensuite été marquée par des rassemblements plus ou moins violents :

la manifestation contre les violences policières du 17 mai 2014, de soutien à un zadiste lors de sa comparution devant le TGI le 7 juillet, les manifestations mêlant la lutte contre l'aéroport et celle contre le barrage de Sivens (Tarn) les 27 octobre, 1^{er} et 22 novembre.

Les délits, commis sur ou en dehors de la ZAD par les opposants radicaux, portés à la connaissance des forces de l'ordre ont fait l'objet d'une procédure judiciaire systématique. Les illégalités relevées ont concerné les vols (17), les destructions-dégradations (14), les refus d'identification (6), les menaces, les rébellions, les outrages.

Le suivi environnemental imposé au titre des arrêtés préfectoraux a nécessité une protection des entreprises et cabinets d'études travaillant sous la menace constante des occupants illégaux de la zone.

Les projets routiers

- **Le périphérique nantais**



En 2014, les études de définition du parti d'aménagement du périphérique de Nantes se sont poursuivies. Les besoins de mobilité de l'agglomération Nantaise ont ainsi été définis à l'horizon 2035 :

Les portes et sections à enjeux, devant faire l'objet d'un traitement particulier, ont été choisies :

- > le périphérique Nord et la porte de Gesvres,
- > les franchissements de Loire : les ponts de Bellevue et de Cheviré et les portes et sections adjacentes ;
- > les portes pour lesquelles des dysfonctionnements seront observés en 2035 : portes de Rennes, de la Chapelle, des Sorinières, d'ArMor et de Saint-Herblain.

Trois scénarios d'aménagement ont été définis :

Les scénarii n°1 (requalification environnementale) et n°2 (requalification environnementale et optimisation dynamique de l'infrastructure) ont été élaborés et validés par les partenaires cofinanceurs (Conseil régional, Conseil général, Nantes Métropole) le 2 décembre 2014. Les études du scénario 3 (aménagement structurels) permettant le traitement des

points durs résiduels ont été engagées. Les résultats seront proposés pour décision au printemps 2015.

Les études préalables à la DUP de l'aménagement du périphérique nord entre les portes d'Orvault et de Rennes se sont également poursuivies, avec une concertation sur les scénarios d'aménagement. Cette dernière a permis de confirmer l'opportunité de l'aménagement qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique en 2015: la réalisation des voies auxiliaires d'entrecroisement entre les deux portes permettant de faciliter les échanges, de sécuriser et de fluidifier la circulation sur le périphérique. Elle a également mis en exergue la sensibilité des riverains à la problématique du bruit. Les nouvelles mesures des niveaux sonores ont confirmé la pertinence des études antérieures. Des mesures d'accompagnement du projet, telles que l'utilisation d'enrobés à haute performance acoustique limiteront de façon volontariste les niveaux sonores.

▪ *RN171 : suppression des points noirs bruits de Trignac et Montoir-de-Bretagne*

La concertation relative au projet de suppression des points noirs bruits de Trignac et Montoir-de-Bretagne s'est tenue en 2014. Le nombre et la position des écrans phoniques ont été précisés : 9 écrans d'une longueur cumulée de près de 2600 m sont prévus. En complément, pour les habitations isolées ou celles pour lesquelles la protection à la source est insuffisante (cas des étages par exemple), des isolations de façade seront réalisées. Ces protections permettront le traitement de 87 points noirs bruit en traversée de ces deux agglomérations.

Les projets ferroviaires et de transports collectifs

Le Contrat de projets État/Région (CPER) 2007-2013 a prévu de nombreuses opérations ferroviaires. L'État participe ainsi à l'élaboration du projet de liaison nouvelle ouest Bretagne-Pays de la Loire, qui reliera Nantes à Rennes, tout en desservant le futur aéroport. Le débat public mené à l'automne 2014 a permis la concertation dans les deux régions sur les objectifs et les caractéristiques du projet. Par ailleurs, l'année 2014 a vu la réouverture aux voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant d'une part et le démarrage des travaux d'une deuxième phase de modernisation de l'axe Nantes-Pornic/Saint Gilles Croix de Vie d'autre part. Le passage à niveau de Ponchâteau a été supprimé.

Pour le projet d'aménagement de la gare de Nantes, une mission de coordination des trois maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau pour la partie ferroviaire, Gares et Connexions pour la gare et Nantes Métropole pour le pôle d'échanges multimodal) a été assurée par les services de l'État. Les financements des études opérationnelles ont été engagés et les discussions sur le plan de financement des travaux ont abouti. Le concours sur la gare-mezzanine a été lancé.

L'État a annoncé en décembre 2014 les résultats de l'appel à projets relatif aux transports collectifs en sites propres, avec cinq dossiers lauréats en Loire-Atlantique (quatre portés par Nantes Métropole et un par le Conseil général de Loire-Atlantique).

Le développement portuaire



Les opérations inscrites au plan de relance portuaire, au contrat de plan État-Région 2007-2013 ou au titre des programmes européens sont à divers degrés d'avancement :

- > La passerelle sablière du poste à liquides a été terminée en octobre 2014. Le nouveau terminal sablier est mis en service en 2015.
- > Le projet de construction du hub logistique sur Saint-Nazaire aborde sa phase pré-opérationnelle. Les travaux de démolition des bunkers débiteront au premier semestre 2015.
- > Concernant l'extension des quais du terminal à conteneurs de Montoir de Bretagne, la négociation est engagée avec trois groupements d'entreprise dans l'objectif d'une notification du marché de travaux en mars 2015. Les conditions d'exploitation et le calendrier de mise en service du quai sont en cours de finalisation avec Alstom.
- > L'usine Alstom, construite sur le pôle industriel de Montoir de Bretagne, a été inaugurée par le Premier ministre le 2 décembre 2014, à l'occasion des Assises de la Mer.
- > Les travaux liés à la construction du poste 3 du terminal roulier de Montoir de Bretagne se poursuivent, le poste devant être opérationnel en fin d'année 2015.

Le projet éolien en mer au large de Saint-Nazaire

Le consortium conduit par EDF a été désigné le 6 avril 2012 pour réaliser un parc de 80 éoliennes au large de Saint-Nazaire. La construction du parc et sa mise en service progressive sont prévues à l'horizon 2018-2020.

La concertation sur le projet s'est poursuivie en 2014 avec l'organisation de 9 réunions des groupes de travail sur l'environnement, les usages maritimes et l'emploi-économie. L'instance plénière de concertation, réunissant près d'une centaine d'acteurs locaux, s'est tenue en janvier 2015. Elle a permis notamment de présenter les études menées sur le projet ainsi que l'état d'avancement des procédures relatives à son autorisation.

Les différentes demandes d'autorisation relatives au projet de parc éolien en mer et son raccordement électrique ont été déposées le 23 octobre 2014.



La construction puis l'exploitation de ce parc ainsi que son raccordement électrique nécessitent l'obtention de plusieurs autorisations :

> **pour ce qui concerne le parc éolien en mer** : une autorisation au titre de la loi sur l'eau et une concession d'utilisation du domaine public maritime.

> **pour ce qui concerne le raccordement électrique** : une autorisation au titre de la loi sur l'eau, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par l'État, une concession d'utilisation du domaine public maritime sur le domaine géré par le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN), une déclaration d'utilité publique (DUP) ministérielle pour les liaisons emportant mise en compatibilité de plusieurs PLU et l'approbation du projet d'ouvrage pour le poste terrestre.

Ce projet relevant d'un programme de travaux, une étude d'impact unique a été déposée pour l'ensemble des autorisations précitées.

Les besoins en matière d'équipements de plaisance en Loire-Atlantique

L'État a engagé une réflexion sur l'optimisation des équipements portuaires de plaisance existants. Une étude a été menée sur la caractérisation des besoins, et une base d'informations a été constituée. La restitution de cette étude, concrétisée par une « boîte à outils » pour les collectivités, sera présentée en 2015.

3.2. La protection des espaces naturels

Une approche globale de l'estuaire de la Loire

Les caractéristiques de l'estuaire de la Loire en font un site d'intérêt majeur sur le plan environnemental. Il est également le lieu de nombreuses activités économiques (industrielles, portuaires, urbaines, agricoles, culturelles, récréatives, touristiques). La conciliation des usages et la préservation des fonctionnalités écologiques constituent le principal enjeu de cet espace.

Dans le prolongement de la démarche de « Pacte pour l'estuaire » débutée en 2013 pour répondre à l'exigence de développement équilibré, les échanges avec les principaux acteurs de l'estuaire, et notamment les associations de protection de l'environnement et les collectivités territoriales, se sont poursuivis en 2014. Ils visent à dégager une convergence de vue autour d'une approche globale et dynamique de l'estuaire.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé fin 2014 le projet de réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Loire. Par ailleurs, l'État participe aux réflexions sur le projet de parc naturel régional (PNR) porté par le Conseil régional.

La protection des espaces naturels

▪ La protection des sites

56 sites sont classés ou inscrits dans le département. Les missions de conseil ainsi que les actions de contrôle ont été déployées. Plusieurs sites ont fait l'objet d'une attention particulière : sites de la vallée de l'Erdre, de Grand Lieu, de Guérande, et celui de la Brière.

La numérisation des périmètres des sites inscrits et classés, menée en application de l'ordonnance de décembre 2013 concernant la mise à disposition du public des servitudes d'utilité publique, a débuté en 2014. Les études préalables aux projets de classement au titre des sites du marais du Mès et de la Brière, ont été achevées.

Les études préalables à une Opération Grand Site (OGS) sur le site classé des marais salants de Guérande ont été réalisées et présentées aux élus. La réappropriation des enjeux de ce projet par les nouvelles équipes municipales préalable à un engagement de maîtrise d'ouvrage, a été réalisée en 2014.

▪ L'atlas des paysages

L'élaboration par les services de l'État d'un atlas de paysages des Pays de la Loire se poursuit. L'année 2014 a été consacrée au travail à l'échelle des départements et des entités paysagères ainsi qu'à une analyse sociologique des perceptions de ces paysages par les habitants. Ces travaux ont été présentés lors d'un séminaire régional sur les paysages les 9 et 10 janvier 2014.

▪ La réforme de la publicité

Afin de préparer la mise en œuvre de la réforme sur la publicité prévue en juillet 2015, une stratégie régionale a été préparée en lien avec le réseau des acteurs concernés des 5 départements. Outre l'animation de ce réseau et la préparation d'actions de communication, des avis ont été émis sur plusieurs règlements locaux de publicité.

La protection de la biodiversité

▪ Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Co-piloté par l'État et le Conseil régional, le projet de SRCE a été validé par le Comité régional Trame Verte et Bleue le 21 octobre 2014. Cette version a été arrêtée le 4 novembre par le préfet de région et par le président du Conseil régional. Elle a fait l'objet d'une consultation auprès des collectivités entre le 7 novembre 2014 et le 7 février 2015. En parallèle, une doctrine régionale de traduction des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme est en cours d'élaboration.

▪ La stratégie de création d'aires protégées (SCAP)

Après un important travail accompli depuis près de trois ans par les services de l'État et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, le comité régional SCAP du 23 septembre 2014 a présenté un atlas des territoires à forts enjeux pour la conservation de la biodiversité. Il constituera une base commune et partagée d'aide à la décision pour les acteurs institutionnels.

Il a été décidé de hiérarchiser les territoires à enjeux et de mener une réflexion sur les outils les plus adaptés pour agir. Ce travail régional facilitera l'harmonisation des politiques de préservation de la biodiversité.

▪ La réserve naturelle nationale (RNN) du lac de Grand Lieu

L'étude d'un nouveau règlement d'eau sur le lac de Grand Lieu, a été achevée en 2014. Cette étude a été menée en concertation avec l'ensemble des acteurs du lac et de l'aval de Grand Lieu afin de prendre en compte tous les enjeux. Le nouveau règlement d'eau, qui sera expérimenté à compter de mars 2015 pour une durée de 10 ans facilitera la conservation du patrimoine naturel de l'écosystème Grand Lieu tout en prenant en compte les usages. Le nouveau conseil scientifique de la RNN a été installé le 17 décembre 2014.

▪ La Brière

Le classement du parc naturel régional (PNR) de Brière a été renouvelé, et la charte a été adoptée, par décret du 21 août 2014.

La Brière représente un des sites du département les plus envahis par la jussie sous forme terrestre. L'important travail entre les services de l'État et le PNR de Brière a permis en novembre 2014 la signature d'un pacte de lutte contre la Jussie (collectivités, associations environnementales, chasseurs, chambre d'agriculture, scientifiques tels qu'Agrocampus ouest ou le conservatoire botanique national de Brest,...). Une stratégie de lutte contre le développement de cette espèce invasive a été définie. Le plan d'action 2014 a permis de réaliser des opérations classiques mécaniques et des essais avec de nouvelles techniques (envoi d'eau salée dans les canaux).



▪ Le plan de contrôle des polices de l'environnement

Le plan de contrôle inter-services des polices de l'environnement coordonne les administrations compétentes en matière de contrôle de l'eau et de la nature. Il est établi à la fois pour la bonne mise en œuvre des directives européennes et pour satisfaire les priorités départementales et locales.

En 2014, les contrôles eau, biodiversité et littoral ont mobilisé, tous services de police confondus, 2 586 hommes - jour. 356 procès verbaux ont été dressés et 78 rappels à la réglementation formalisés.

▪ La continuité écologique et la gestion des poissons migrateurs

Les ouvrages édiflés sur les cours d'eau font obstacle à la circulation des espèces piscicoles (anguilles, saumons, alose, lamproie ...) et des sédiments, et menacent à terme, la qualité des eaux et la richesse de la biodiversité.

Le plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau impose aux propriétaires d'ouvrage hydrauliques d'aménager les équipements à l'horizon 2017 pour restaurer la continuité écologique. Il s'agit de créer des brèches dans les ouvrages, d'installer des passes à poissons ou encore d'ouvrir des vannes sur des périodes plus longues. L'État accompagne les syndicats de rivière sur les plans technique, réglementaire et financier pour atteindre cet objectif. Fin 2014, 58 ouvrages hydrauliques répondent aux normes sur les 208 ouvrages jugés prioritaires.

Les services de l'État ont poursuivi le travail d'animation du COGEPOMI Loire côtiers vendéens, réuni 2 fois en 2014. Comme tous les ans, des opérations de repeuplement par des civelles ont été effectuées notamment en Loire.

▪ La préservation et la restauration des zones humides

Les zones humides assurent des fonctions écologiques importantes à la fois par leur capacité épuratoire (filtrage de l'eau) et par la présence d'une biodiversité riche et spécifique. Ces milieux couvrent 40 % du territoire départemental notamment sous forme de marais et de prairies humides.

L'instruction des projets réalisés par les services de l'État, au titre de la loi sur l'eau (permis d'aménager, zones d'activités, lotissement, routes ...) assure que les zones humides sont préservées ou à défaut que leur destruction est compensée par la re-création ou l'amélioration d'autres zones humides.

Un observatoire de la compensation a été créé en 2014 pour faciliter l'instruction des projets et suivre dans le temps l'évolution des mesures compensatoires.

La planification dans le domaine de l'eau

▪ *Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)*

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) met en œuvre la Directive « inondations » 2007/60/CE du 23 octobre 2007, qui demande aux États membres de définir une stratégie de gestion des risques d'inondation, révisée tous les 6 ans.

Les principaux axes du PGRI sont la prévention des risques, la protection des personnes et des biens et le cas échéant, la gestion de crise pour un retour à la normale. Les hypothèses étendues concernent l'aléa décennal, centennal et millennal.

Le préfet coordonnateur de bassin a soumis le projet de PGRI à la consultation du public, des services déconcentrés de l'État et de l'Agence de l'Eau, ainsi qu'à l'avis des collectivités et chambres consulaires, des préfets et de la commission administrative de bassin.

Le PGRI Loire-Bretagne constitue le volet « inondations » du Schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). La consultation sur ces deux documents est concomitante (du 14 décembre 2014 au 18 juin 2015), leur adoption est prévue avant la fin de 2015, et leur mise en application devrait intervenir de 2016 à 2021.

Parallèlement, les cartes des Territoires à Risques d'Inondation important (TRI) dans le Bassin Loire Bretagne ont été arrêtées, après avis des préfets et de la commission administrative de bassin : 22 TRI ont été définis au niveau du bassin Loire-Bretagne. La Loire-Atlantique est concernée par quatre TRI : l'agglomération nantaise, la Presqu'île de Guérande Saint-Nazaire, le bassin de la Vilaine et la baie de Bourgneuf. Sur chacun de ces territoires, après un approfondissement de la connaissance des risques, une déclinaison spécifique du PGRI est engagée sous la forme d'une stratégie locale. La synthèse des stratégies locales des TRI ainsi que les cartes, qui ont été soumises à l'avis des collectivités locales, sont intégrées dans le PGRI soumis à consultation.

▪ *Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)*

En lien avec l'agence de l'eau et l'ONEMA, les services de l'État ont contribué à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne et ont piloté la rédaction du programme régional de mesures associé au SDAGE 2016-2021. De nombreuses réunions ont été menées avec les collectivités et les chambres consulaires. La consultation sur le SDAGE a été engagée en décembre 2014.

Au vu des résultats encore insuffisants obtenus sur les masses d'eau, les objectifs ont été reportés dans le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin

Loire-Bretagne. Pour le département, l'objectif de bon état est de 42 % en 2021.

Le Programme d'Actions Opérationnel et Territorial (PAOT) de Loire-Atlantique constitue la déclinaison du programme de mesures (PDM) accompagnant le SDAGE. C'est la feuille de route annuelle des services de l'État. Pour l'année 2014, 111 actions ont été identifiées dans les domaines des pollutions diffuses, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative de l'eau.

Un nouveau programme de mesures (PDM) relatif au SDAGE 2016-2021 a été préparé en 2014. Il définit les actions conduites sur cette période pour atteindre les objectifs environnementaux. Le PDM est décliné pour chaque masse d'eau par des actions assorties d'un échéancier et d'une évaluation financière.

À cette fin, une concertation des acteurs de l'eau du département (animateurs de SAGE, EPTB, syndicats de bassins versants, chambre d'agriculture, fédération de pêche, collectivités locales, membres de la MISEB) est conduite par les services de l'État.

▪ *La révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE)*

La consultation sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été engagée le 19 décembre 2014, pour une période de 6 mois. Les documents (projet de SDAGE, programme de mesures) sont soumis à la consultation des assemblées locales, départementales et régionales, ainsi que du public. Au terme de ces consultations, le comité de bassin amendera son projet avant de l'adopter définitivement avant la fin 2015. Le nouveau SDAGE Loire-Bretagne entrera en vigueur en 2016 pour une période de 6 ans.

Pour la révision des SAGE, les services de l'État ont apporté leur concours aux structures porteuses des SAGE. Cette démarche qui permet une plus grande sécurisation juridique des schémas, en facilite aussi les conditions de mise en œuvre.

Le SAGE Baie de Bourgneuf a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 mai 2014. Le SAGE Oudon a été approuvé par arrêté préfectoral le 8 janvier 2014. Concernant la révision du SAGE de Grandlieu, du SAGE Vilaine et du SAGE Sèvre Nantaise, les enquêtes publiques ont été conduites en 2014. Les documents devraient être approuvés au premier semestre 2015.

La préservation de la qualité de l'eau

▪ *La protection des ressources en eau potable et le contrôle de la qualité de l'eau*

Le plan d'action annuel de la Mission Interministérielle Eau et Biodiversité (MISEB) chargée de décliner la politique de l'eau au niveau départemental, a été approuvé par le préfet le 25 février 2014. Il se décline en 31 actions dans les domaines de l'eau et de la biodiversité dont la mise en œuvre est assurée par l'ensemble des services membres de la MISEB (DDTM, DREAL, préfecture, DDPP, ONCFS, ARS, ONEMA, Agence de l'eau, IFREMER).

■ *La maîtrise des pollutions diffuses par les nitrates*

L'arrêté préfectoral établissant le 5^e programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole a été signé le 24 juin 2014. Outre la délimitation des nouvelles zones d'action renforcée (ZAR), le programme prévoit :

- > l'allongement des périodes d'interdiction d'épandage ;
- > une meilleure prise en compte du potentiel de minéralisation de l'azote et du drainage des eaux dans les sols ;
- > des mesures complémentaires en ZAR ;
- > des mesures spécifiques concernant le maraîchage.

Les actions engagées dans le cadre du plan national Ecophyto 2018 ont été poursuivies, avec l'animation de deux groupes de travail « contamination des eaux » et « pesticides et biodiversité ».

Par ailleurs, un colloque sur la reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins versants a été organisé en janvier 2014.

■ *La conformité des agglomérations à la directive ERU (« eaux résiduelles urbaines »)*

Les services de l'État, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil général, établissent chaque année une évaluation de la conformité des systèmes d'assainissement aux dispositions de la directive européenne relative au traitement des ERU.

Les résultats sont satisfaisants pour le département : en 2014 près de 90 % des 62 agglomérations avec des ouvrages d'assainissement de plus de 2000 équivalents-habitants, sont conformes. Concernant les agglomérations aux ouvrages de 200 à 2000 équivalents-habitants, le taux de conformité est 97,3 %.

■ *La protection des captages « prioritaires »*

En parallèle de la directive cadre sur l'eau (DCE) qui a fixé des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2015, le Grenelle de l'environnement a identifié des captages dits « prioritaires ».

La protection de ces captages s'organise en trois étapes : évaluation de la vulnérabilité des territoires, diagnostic des pressions qui s'y exercent et mise en œuvre de plans d'actions définis après une concertation locale entre le monde agricole et les gestionnaires d'eau.

En Loire Atlantique, les trois captages prioritaires sont ceux de Saffré, de Nort-sur-Erdre et de Machecoul. Un quatrième, celui de Vritz, alimentant le Maine-et-Loire, a été pris en compte.

Les diagnostics des pressions sont désormais réalisés sur les 4 captages. Un arrêté de délimitation de la zone de protection de Machecoul a été pris en octobre 2014. Les plans d'actions sont en voie d'achèvement sur Saffré, Nort-sur-Erdre et Machecoul et devraient être signés en 2015.

■ *La prise en compte des marées vertes*

Le projet de SDAGE, comme celui actuellement en vigueur, identifie sur le littoral de la Loire-Atlantique des sites connaissant des échouages importants d'algues vertes, pour lesquels des actions doivent être engagées afin d'en réduire l'ampleur.

Afin de définir des actions, une étude interrégionale de connaissance des marées vertes du littoral Atlantique sous influence de la Loire et de la Vilaine (périmètre compris entre la presqu'île de Quiberon et l'île de Ré),

a été achevée en décembre 2014. Cette étude du milieu marin a identifié et confirmé que le principal levier d'action concerne la réduction des apports de nutriments et plus particulièrement de nitrates avec une contribution majeure de la Loire et dans une moindre mesure de la Vilaine. Les conclusions de cette étude seront présentées aux acteurs du littoral au cours du premier semestre 2015.

■ *La protection du milieu marin*

Le projet de programme de surveillance du milieu marin atlantique a été finalisé en 2014 pour une mise en œuvre en 2015. Le projet de programme de mesures (actions) a été élaboré et la phase de consultation a été engagée en décembre 2014 pour une adoption par les préfets coordonnateurs de la sous-région marine fin 2015.

Le transfert de la gestion des sites Natura 2000 en mer de l'État à l'Agence des aires marines protégées (AAMP) a été réalisé. Une convention de partenariat a été signée en fin d'année entre l'AAMP et le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, pour l'animation du site du Plateau du Four.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a approuvé en mars 2014 la liste d'espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF en milieu marin.

■ *La maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables*

■ *La planification dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie*

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) a été approuvé par délibération du Conseil régional le 24 février 2014, et par arrêté du préfet de région le 18 avril 2014. Six plans climat énergie territoriaux (PCET), ont été approuvés en 2014 dans le département dont CAP Atlantique, la CARENE, le Conseil général, la ville de Nantes et Nantes Métropole.

■ *Le plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire*

La révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes-Saint-Nazaire s'est poursuivie en 2014. Les actions proposées ont été présentées en avril 2014, aux partenaires (collectivités, acteurs économiques, associations, experts, services de l'État). Douze actions ont été définies afin de garantir des teneurs dans l'air conformes aux valeurs réglementaires.

Le projet de PPA a été examiné au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 11 septembre 2014. Celui-ci a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire a ensuite été soumis à la consultation des collectivités pour une période de trois mois (octobre 2014 à janvier 2015). L'enquête publique se tiendra début 2015, avant approbation par le préfet.

▪ Sécurité de l'approvisionnement énergétique



En 2014, l'instruction des demandes d'autorisation d'ouvrages de transport d'électricité de RTE structurants a concerné :

- > la création du poste de transformation 225 000/63 000 volts d'Orvault pour d'adapter l'alimentation électrique du nord de l'agglomération nantaise ;
- > le renforcement de l'alimentation électrique du sud-ouest de l'agglomération nantaise et du Pays de Retz :
 - > la création d'une transformation 225 000 / 63 000 volts en extension du poste existant de Brains
 - > la reconstruction en souterrain à 63 000 volts du tronçon Cheviré-« Abords de Brains » (8,5 km)
 - > la reconstruction en souterrain à 63 000 volts de la ligne Brains-Sainte Pazanne (12,8 km)
 - > la construction de la liaison souterraine à 225 000 volts Brains-Z. Bastille (619 m)
- > le raccordement du futur parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire consistant à créer une liaison double à 225 000 volts d'environ 63 km (33 km en technologie sous-marine et 30 km en souterrain).

▪ Le développement des énergies renouvelables

Énergies marines renouvelables

Pour la partie terrestre du raccordement électrique du site d'expérimentation en mer de prototypes d'énergies marines renouvelables (SEMREV) (systèmes houlomoteurs et éoliens flottants), l'autorisation d'exécution des travaux a été délivrée à la commune du Croisic le 4 juin 2013.

Suite à la demande d'autorisation déposée par l'École Centrale de Nantes pour l'expérimentation d'éoliennes (notamment flottantes) sur SEMREV, la concession d'utilisation du domaine public maritime correspondante a été délivrée par arrêté préfectoral du 13 janvier 2014.

L'éolien terrestre

En 2014, 4 parcs ont été autorisés (communes de Vritz, Avesnac, la Rouxière-Maumusson et Jans), ce qui porte à 40 le nombre de parcs autorisés. La puissance des parcs autorisés atteint ainsi 402,65 MW (40 % de la valeur régionale). La puissance raccordée s'établit quant à elle à 224,6 MW en décembre 2014 (194,3 MW en décembre 2013) soit près de 40 % de la puissance raccordée régionale.

Le solaire photovoltaïque

Le projet de centrale solaire sur toiture (1,5 MW), du bâtiment Avenue des Jeux à Vieillevigne, porté par la société Armorgreen, lauréat à l'appel d'offres national de 2012, a été mis en service en avril 2014.

Au 31 décembre 2014, la puissance raccordée en Loire-Atlantique s'établit à 84,9 MW (70,5 MW au 31/12/13) soit 24 % de la valeur régionale. Un second appel d'offres national a été lancé en novembre 2014.

La biomasse

La filière s'est beaucoup développée sur la période 2006-2013 sous l'impulsion des aides publiques à l'investissement (notamment le fond chaleur de l'ADEME). Elle connaît un ralentissement net en 2014, du fait des incertitudes autour de l'évolution du prix de la biomasse, des difficultés d'approvisionnement et de la forte concurrence du gaz.

En Loire-Atlantique, une cinquantaine de chaufferies au bois collectives ou industrielles, de tailles variables, sont en fonctionnement. Le dernier grand projet en cours concerne Nantes-Métropole.

La Loire-Atlantique compte trois unités de méthanisation en 2014 : Valdis à Issé (de type mixte industriel/agricole), Méthavenir à Touvois (type agricole) et Guilbaud à Chéméré (type agricole). Trois autres unités associées à des stations de traitement d'effluents de collectivités (STEP de Nantes et de Saint-Nazaire) ou d'effluents industriels (Castel Frères) produisent du biogaz pour de l'auto-consommation. Cet ensemble d'unités de biogaz représente une production d'énergie de l'ordre de 4 ktep.

Un projet d'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques a été déposé en 2014 auprès de la préfecture par la SAS Derval Agri'méthane. Ce projet valorisera des effluents organiques issus des exploitations agricoles proches du site ainsi que des biodéchets. Il permettra une valorisation énergétique de ces produits tout en générant un digestat de haute qualité agronomique.

3.3. Le soutien à l'activité agricole et à la pêche

L'appui à l'activité agricole

Le revenu des agriculteurs est partiellement lié aux aides allouées par la politique agricole commune (PAC). Ces soutiens sont constitués d'une part des aides dites découplées dont le montant est voisin de 98M€ en 2014 et, d'autre part, des aides (couplées) aux productions animales et végétales pour un montant de 12M€. Près de 95 % de ces montants ont été versés aux bénéficiaires avant le 31 décembre 2014.

S'agissant du développement des démarches administratives dématérialisées, les services de l'État ont poursuivi en 2014 l'accompagnement des agriculteurs pour leur permettre d'accéder à TelePAC. Près de 90 % d'entre-eux ont désormais recours à la télédéclaration pour solliciter les aides PAC surfaces et près de 100 % pour les aides PAC animales.

Outre l'instruction des 4686 dossiers PAC, une expertise du volet déclaration de surfaces de tous les dossiers déposés par les agriculteurs a été réalisée. Ce travail exceptionnel a répondu aux attentes de la Commission européenne.

Le renouvellement des exploitations agricoles est important puisque 152 projets d'installation aidée ont été agréés en 2014, soit près de 50 % de plus qu'en 2013. Cette dynamique tient en partie aux nouvelles conditions d'octroi des aides décidées dans la programmation FEADER 2014-2020, et également aux perspectives ouvertes par la suppression du régime des quotas laitiers au 31 mars 2015 puisque 50 % des installations se réalisent sur un projet d'élevage laitier.

Enfin, les soutiens aux investissements s'élèvent à près de 1,1 M€ et bénéficient à 88 exploitations. Le montant des aides à verser aux 680 exploitations ayant signé un contrat MAE dépasse 4,4 M€.



La maîtrise du foncier agricole (ou naturel cultivable)

Dans le département, près de 900 ha de terres agricoles sont annuellement consommés par les projets d'aménagement (développement économique et habitat) et d'infrastructures.

En application des lois pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) et d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), les services de l'État œuvrent pour limiter cette consommation et rendre le développement du département plus durable.

En 2014, cette implication a concerné tout particulièrement le SCoT de Nantes Saint-Nazaire et le PLU intercommunal de Nantes Métropole, dont les révisions générales ont été prescrites.

L'État mobilise l'ensemble de ses compétences d'ingénierie et de conseil en planification tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme. En 2014, 4 SCoT et 73 PLU étaient en cours d'élaboration ou de révision générale. Les enjeux de la ville durable, la prise en compte des questions de densité des constructions, du renouvellement de la ville sur elle-même, des déplacements alternatifs à la voiture, de la forme urbaine, de la préservation des espaces agricoles et naturels ou encore du cadre de vie, sont autant de thématiques pour lesquelles les services de l'État accompagnent les collectivités.

Les mesures pour la pêche

La pêche maritime organisée autour des principaux ports de La Turballe et du Croisic, a connu une augmentation de +14,5 % des tonnages en 2014 et les criées des 2 ports, mutualisées depuis 4 ans, ont augmenté leur chiffre d'affaires de 2,3 %.

L'État accompagne la dynamique de développement des activités de pêche et conchylicoles par l'instruction des demandes éligibles aux aides communautaires.

En application des directives européennes visant la protection des ressources halieutiques, des contrôles des pêches sont effectués en coordination avec les services de la gendarmerie. Le plan de contrôle 2014 a été réalisé à plus de 90 % avec notamment 130 contrôles réalisés au débarquement principalement sur La Turballe et Le Croisic, et 7 missions de lutte contre le braconnage de la civelle. Au final, 111 procès-verbaux ont été dressés.

3.4. Enseignement supérieur, recherche et innovation

▪ Enseignement Supérieur

Les négociations avec les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont permis d'aboutir à un accord Etat Région permettant le financement de grands projets prioritaires pour l'avenir, financés à hauteur de près de 225 M€ dans le cadre du contrat de plan 2015-2020, dont 69 M€ de part Etat.

Pour les établissements d'enseignement supérieur de Loire Atlantique, au premier rang desquels l'université de Nantes, l'Ecole des Mines et l'Ecole Centrale, 46,5 M€ de projets (dont 18,3 M€ de l'Etat) ont été retenus :

- > pour maintenir et développer l'attractivité des campus (réhabilitation de bâtiments, création d'un nouveau campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes, restructuration des bibliothèques universitaires, regroupement des activités sur un seul site à Saint-Nazaire) ;
- > pour améliorer les conditions de vie des étudiants (réhabilitation de la cafétéria Lettres et du restaurant universitaire « Le Rubis ») ;
- > pour se doter d'infrastructures et de services numériques au service d'une offre de formation ouverte et innovante.

▪ Recherche et Innovation

La dotation Etat de 4,7 M€ en 2014 a permis de lancer la dernière opération à financement Etat du CPER 2007-2013 à savoir, la construction de l'IRS 2 - Institut de recherche en santé de Nantes. Le projet de bâtiment de l'IRS 2 est étroitement lié à celui de l'IRS campus avec une mutualisation des locaux, l'interdépendance des équipements et un parking commun en sous-sol. Les travaux lancés en 2014 se poursuivront jusqu'en 2016.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments ont été livrés en 2014, notamment sur le site de Nantes, l'opération du plateau ETMPA de l'Ecole de polytechnique de Nantes (4,4 M€). ETMPA est un plateau technique d'environ 1000 m² utiles, à usage scientifique pour l'Énergie, la Thermique, les Matériaux et Procédés Associés sur le site de la Chantrerie.

Au CPER 2015-2020, l'Etat et la Région ont retenu comme objectif de soutenir l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives, et d'accompagner les investissements structurants. En Loire-Atlantique, ce soutien porte sur la biologie-santé, les sciences humaines et sociales, les sciences des matériaux, sciences et technologies de l'information et de la communication, mathématiques, mer-environnement, villes et territoires. Ces actions sont en adéquation avec la stratégie régionale d'innovation pour des spécialisations intelligentes (SRI-SI) du programme européen H2020.

Les financements contractualisés pour le département sont à hauteur de 62,842 M€ avec une part Etat de 14,703 M€, complétées par la Région, Nantes Métropole, la Carène et les fonds FEDER. Les financements concernent en particulier des projets nantais et nazairien comme le centre d'imagerie multimodale appliquée pour la recherche préclinique, le développement d'une plateforme « humanités numériques », un centre interdisciplinaire de microscopie électronique, la création d'un institut sur le génie des procédés appliqué aux bio-ressources et aux écotechnologies.

▪ Aides à la recherche : 4 dispositifs à destination des entreprises

Le Crédit Impôt Recherche (CIR)

Dispositif fiscal de soutien à l'effort de recherche-développement des entreprises, le Crédit Impôt Recherche (CIR) vise à accroître leur compétitivité en diminuant le coût de leurs opérations de Recherche & Développement (R&D). Au niveau national, le nombre de déclarants 2012 est de 20441. Le nombre de bénéficiaires est de 15281 entreprises (soit 75% des déclarants). Ce ratio est quasi inchangé depuis 2009. Dans le département de Loire-Atlantique, 497 entreprises ont eu recours au CIR en 2012.

Le Crédit Impôt Innovation (CII)

Le Crédit Impôt Innovation (CII) a été lancé le 1^{er} janvier 2013 et se veut complémentaire au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) en prenant en compte les dépenses liées à la mise sur le marché de produits innovants. Il est entré en application en 2014.

Jeunes entreprises innovantes (JEI)

Créé en 2004, ce statut octroie des exonérations sociales et des allègements fiscaux aux entreprises indépendantes de moins de huit ans, actives en R&D. 10 dossiers ont été expertisés favorablement pour la Loire-Atlantique en 2014, sur 11 demandes.

Conventions Industrielles de Formation à la Recherche (CIFRE)

Depuis 1981, ce sont près de 450 entreprises de la région Pays de la Loire qui ont bénéficié de ce dispositif.

En 2014, 24 CIFRE ont été financées en Loire Atlantique, chiffre stable. Les principaux secteurs bénéficiaires des CIFRE sont l'informatique, la santé/biotechs, la mécanique/matériaux et l'économie/management.

4 La modernisation de l'action publique

4.1 La modernisation de l'action des services de l'État

Le pilotage des procédures d'utilité publique

La préfecture, avec les services de la DREAL, de la DDPP et de la DDTM, est chargée d'instruire les dossiers déposés par les entreprises au titre de la procédure relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la loi sur l'eau, et aux déclarations d'utilité publique. Les collectivités qui portent un projet de développement ou les entreprises qui décident de s'implanter ou de se développer font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre d'un comité des procédures.

Le travail interministériel des services de l'Etat a permis de garantir les délais d'instruction des dossiers de demande d'autorisation et d'enregistrement sur les ICPE (70% des dossiers de demande d'autorisation instruits en moins d'un an et 100% des dossiers de demande d'enregistrement instruits en moins de 5 mois). Sur les autres dossiers, le délai moyen d'instruction de ces dossiers oscille entre 8 à 12 mois.

Au cours de l'année 2014, 30 dossiers relatifs à des installations classées pour la protection de l'environnement ont été déposés, 6 demandes de déclaration d'utilité publique et 16 demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. On dénombre l'organisation de 42 enquêtes publiques, dont 5 enquêtes publiques relatives à des déclarations d'utilité publique, 7 enquêtes pour des demandes d'autorisation loi sur l'eau, 3 enquêtes pour des projets de carrières, 12 enquêtes pour des installations classées pour la protection de l'environnement et 2 enquêtes concernant des projets éoliens terrestres.

Les démarches de qualité et de simplification administrative

L'année 2014 a constitué une année importante dans la mise en œuvre de démarches de qualité et de mesures de simplification administrative. On peut à ce titre souligner une refonte du mode d'accueil du public en préfecture, avec notamment une organisation de l'accueil des étrangers qui limite le nombre de passages des usagers (prise de rendez-vous par internet).

En termes de simplification administrative, les actions suivantes ont été concrétisées :

- > consultation des résultats en ligne pour les candidats au permis de conduire ;
- > suivi en ligne du traitement des infractions routières ;
- > suivi en ligne de la production du permis de conduire ;
- > dépôt d'une pré-demande de passeport en ligne et suivi en ligne de l'avancement de la demande de passeport ;
- > possibilité pour l'utilisateur de créer, modifier et dissoudre en ligne une association.

La rationalisation de l'action des services de l'État

La dématérialisation des échanges avec les collectivités territoriales

La Loire-Atlantique se place parmi les trois premières préfectures de France en volume d'actes télétransmis par les collectivités au titre du contrôle de légalité avec 77 308 actes dématérialisés (soit 51,73% des actes transmis en 2014).

Au plan budgétaire, le département est classé au 5ème rang national en nombre de collectivités ayant télétransmis (121 collectivités) et en nombre de documents budgétaires télétransmis (853 actes budgétaires). En 2014, 13 collectivités de plus de 10 000 habitants télétransmettent leurs actes budgétaires.

La qualité juridique interne

Les services de l'État sont également engagés dans une démarche de renforcement de la qualité juridique des actes administratifs afin de limiter le risque contentieux. L'ensemble des administrations de l'État bénéficie d'un marché de prestations juridiques régional. Le service juridique régional a été ainsi amené à gérer un nombre de contentieux conséquent en 2014 : 421 recours contentieux ont été enregistrés, soit un chiffre très nettement supérieur à celui de l'année précédente (202). 47 recours concernent le projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-des-Landes.

La communication à destination de tous les usagers

Les services de l'État se sont organisés pour fournir aux usagers un maximum d'informations et de renseignements, tant par l'information des médias que par l'utilisation des deux sites internet. Près de 800 000 visites ont été dénombrées en 2014 sur le site internet de l'État en Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), soit une progression de 23 % par rapport à 2013, et une moyenne mensuelle de près de 67 000 visites.

Par ailleurs, depuis la création en 2013 d'un compte Twitter, ce sont 1 500 personnes qui suivent l'actualité des services de l'État.

Au cours de l'année 2014, le service communication de la préfecture a été sollicité plus de 1 300 fois par des journalistes locaux et nationaux (+ 35% par rapport à 2013). Un quart de ces sollicitations ont concerné l'aéroport.



4.2. L'accompagnement des collectivités territoriales

Les dotations aux collectivités territoriales

La préfecture assure le versement des dotations aux collectivités territoriales (communes, groupements de communes, département et région).

Ces dotations se sont élevées à 1,34 Md€ en 2014 : -1,1% à périmètre constant, et +2% si l'on prend en compte le versement à compter de 2014 des nouvelles ressources dynamiques aux régions (41 M€).

En 2014, les évolutions ont porté principalement sur :

- > les aides au fonctionnement (dotations et compensations) qui sont passées de 1,02 Mds€ à 982 M€ en 2014, incluant la baisse de la dotation forfaitaire de -0,2 % au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) liée à la contribution des collectivités au redressement des finances publiques ;
- > les aides à l'investissement ont augmenté en 2014 de 22 % pour atteindre 175 M€ du fait de l'augmentation du volume de FCTVA -remboursé, en lien direct avec le volume des dépenses éligibles présentées- ;
- > les financements des accroissements de charges résultant des transferts de compétences, d'un montant de 188 M€, ont peu évolué (-0,2 %) à périmètre constant par rapport à 2013 et (+2 %) avec les nouvelles ressources dynamiques aux régions.

Le schéma départemental de la coopération intercommunale

En 2014, la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale adopté en 2011 a été poursuivie. 40 arrêtés préfectoraux ont été pris (contre 26 par an en moyenne) qui traduisent la rationalisation de la carte syndicale ainsi que le renforcement des compétences des EPCI à fiscalité propre.

Le deuxième semestre de l'année 2014 a été consacré à la préparation de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale en anticipant sur le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTR). La commission départementale de la coopération intercommunale a été recomposée. Comme pour l'élaboration du schéma en 2011, le choix a été fait de fonder la révision sur un principe de co-construction entre élus et services de l'État.

Au 1^{er} janvier 2014, la situation des 104 structures de coopération intercommunale du département était la suivante : 1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomération, 19 communautés de communes, 81 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, 1 pôle métropolitain.

Par ailleurs le département comprenait également : 1 institution interdépartementale, 6 pays reconnus au 31/12/2011 et 4 établissements publics de coopération culturelle.

Au 1^{er} janvier 2015, la situation des 95 structures de coopération intercommunale du département est la suivante : 1 métropole, 2 communautés d'agglomération, 19 communautés de communes, 70 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, 1 pôle métropolitain,

2 pôles d'équilibre territorial et rural (PETR).

Par ailleurs, le département comprend également : 1 institution interdépartementale (IAV), 4 pays reconnus et 4 établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Le conseil juridique aux collectivités territoriales

Développé avant le contrôle de légalité dans le respect de la libre administration des collectivités, le conseil permet de sécuriser, au plan juridique, les actes les plus complexes.

Les sous-préfets sont les interlocuteurs privilégiés des élus et des services des collectivités et des établissements publics. Ils bénéficient en tant que de besoin de l'expertise de la préfecture. Tous les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'apporter les conseils les plus adaptés dans une démarche d'ingénierie administrative et financière.

Avec l'ensemble des services de l'État, le préfet a réuni les nouveaux élus municipaux le 16 avril 2014 à l'École Centrale de Nantes afin de présenter l'organisation et l'offre de services apportée par l'État. À cette occasion, une documentation a été remise, notamment un kit de la commande publique.

Une lettre électronique hebdomadaire « *Flash-Infos* » diffuse, depuis 2008, des conseils individualisés ainsi que des informations d'ordre financier et des points de vigilance au titre du contrôle de légalité. Elle constitue également un vecteur de communication pour informer des politiques publiques partenariales entre l'État et les collectivités. En 2014, près de 60 lettres Infos-flash ont été diffusées aux collectivités. À titre d'exemple, plusieurs articles ont porté sur les mesures à prendre par les collectivités à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sur les modalités et les conséquences du transfert des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents des EPCI à fiscalité propre, ainsi que sur les nouvelles possibilités de mutualisation entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

La rubrique « collectivités locales » du site Internet constitue également une source d'informations, particulièrement consultée.

La dématérialisation des documents probatoires des collectivités

Ce processus constitue pour les collectivités un enjeu, auquel les Archives départementales s'efforcent de les aider à répondre. Différents modules d'intervention (matinées de sensibilisation des élus et décideurs, formation aux personnels administratifs) explicitent normes et procédures et proposent des outils méthodologiques fonctionnels. Parmi les 240 personnes formées aux Archives départementales, 180 relèvent ainsi des collectivités. Les Archives suivent et harmonisent en outre les missions réalisées pour les communes et leurs groupements par les archivistes du Centre de gestion 44 avec lesquels elles ont spécifiquement travaillé aux conséquences de la dématérialisation des flux comptables et des applications de gestion de l'état civil.

Annexe : Les concours financiers de l'État versés à l'ensemble des collectivités territoriales en 2014.

1) Principales aides au fonctionnement	2014
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) (principal transfert de l'Etat) :	
- La dotation forfaitaire pour toutes les communes	244 841 381 €
- La dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI à fiscalité propre	63 135 640 €
- La dotation de compensation attribuée aux EPCI à fiscalité propre	122 249 437 €
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)	10 657 052 €
- La dotation de solidarité rurale (DSR)	23 128 .617 €
- La dotation globale de fonctionnement du département	186 936 380 €
- La dotation globale de fonctionnement de la région	256 483 739 €
<i>Sous-total</i>	907 432 246 €
- Compensation des pertes de bases de CET constatées en 2013	12 876 €
- La dotation nationale de péréquation (ex FNP)	18 271 835 €
- La dotation spéciale instituteurs	120 744 €
- DGF permanents syndicaux	347 641 €
- La dotation particulière élu local	67 176 €
<i>Sous-total</i>	18 820 272 €
- Compensations des exonérations et allègements de fiscalité locale	55 817 044 €
<i>Total</i>	982 069 562 €

2) Les aides à l'investissement	2014
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA),	156 043 346 €
- La dotation provenant du produit des amendes relatives à la circulation routière	10 119 858 €
- La dotation provenant du produit des amendes des radars automatiques (dès 2008)	776 766 €
- La dotation globale d'équipement (DETR) des communes	5 994 368 €
- La dotation globale d'équipement (DGE) du département	2 539 257 €
<i>Total</i>	175 473 595 €

3) Financement : Accroissements de charges résultant des transferts de compétences	2014
- Dotation générale de décentralisation (DGD) de la région	19 005 117 €
- Nouvelles ressources dynamiques affectées aux régions en substitution DGD liée à la formation professionnelle (à compter de 2014)	41 862 333 €
- Dotation générale de décentralisation (DGD) du département	4 549 658 €
- Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	23 123 412 €
- Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	4 509 626 €
- Concours particuliers de la DGD (urbanisme, bibliothèques municipales, ports maritimes de commerce et de pêche (+DGF permanents syndicaux))	6 068 120 €
- Compensation des charges résultant de la généralisation du RSA	11 336 977 €
- Compensation des charges résultant du transfert de RMI (Conseil général) TIPP	70 032 404 €
- Compensation des charges FMDI	7 993 394 €
- Dotation « titres sécurisés » communes équipées de stations titres d'identité	301 800 €
- Dotation « régisseur de police municipale »	7 700 €
<i>Total</i>	188 589 668 €
TOTAL GENERAL	1 346 132 825 €

A

- AAB**Atteintes aux biens
- AAMP**Agence des aires marines protégées
- AAH**Allocation adulte handicapé
- ACI**Ateliers et chantiers d'insertion
- ACM**Accueil collectif des mineurs
- ACSE**Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- ADEME**Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie
- ADS**Application du droit des sols
- AGEFIPH**Association de gestion pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- ALT**Association de logement temporaire
- ALUR**Accès au logement et urbanisme rénové
- AMAP**Aide au maintien d'une agriculture paysanne
- ANAH**Agence nationale de l'habitat
- ANRU**Agence nationale pour la rénovation urbaine
- APLD**Activité partielle de longue durée
- ARS**Agence régionale de santé
- AVIP**Atteintes volontaires à l'intégrité physique

B

- BNSSA**Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

C

- CADA**Centre d'accueil des demandeurs d'asile
- CAE**Contrat d'accompagnement dans l'emploi
- CAFOC**Centre académique de la formation continue
- CARENE**Communauté d'agglomération de la région nazairienne
- CASDIS**Conseil d'administration du service départemental d'incendie & secours
- CCAPEX**Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
- CDAPH**Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- CDCEA**Commission départementale de la consommation des espaces agricoles
- CDCI**Commission départementale de la coopération intercommunale
- CDESI**Commission départementale des espaces, sites et itinéraires
- CDIRE**Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
- CGPME**Confédération générale du patronat des petites & moyennes entreprises
- CHRS**Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CICC**Commission interministérielle de coordination des contrôles
- CIE**Contrat initiative emploi
- CLIVA**Cellule de lutte contre les incendies de véhicules automobiles
- CLS**Contrats locaux de santé
- CLSH**Centre de loisirs sans hébergement
- CNAUF**Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier
- CNDS**Centre national pour le développement du sport
- CNFPT**Centre national de la fonction publique territoriale
- CNPN**Conseil national de protection de la nature
- CODAF**Comité opérationnel départemental anti-fraude
- COGEPOMI**Comité de gestion des poissons migrateurs

CPDP	.Commission particulière du débat public
CPE	.Convention promotion de l'emploi
CPER	.Contrat de projet Etat-région
CPH	.Centre provisoire d'hébergement
CRIB	.Centre de ressources et d'information des bénévoles
CRPE	.Contrat de rééducation professionnelle en entreprises
CSA	.Contrôles sanctions automatiques
CSP	.Contrat de sécurisation professionnelle
CUCS	.Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	.Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi
CUI-CIE	.Contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi

D

DALO	.Droit au logement opposable
DCE	.Directive cadre sur l'eau
DCRTP	.Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DDCS	.Direction départementale de la cohésion sociale
DDPP	.Direction départementale de la protection des populations
DDTM	.Direction départementale des territoires et de la mer
DDVA	.Délégué départemental à la vie associative
DETR	.Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGAL	.Direction générale de l'alimentation
DGEFP	.Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGF	.Dotation globale de fonctionnement
DHG	.Dotation horaire globale
DIHAL	.Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des sans-abri et mal logés
DMTO	.Droits de mutation à titre onéreux
DREAL	.Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	.Direction régionale des finances publiques
DTA	.Directive territoriale d'aménagement
DUP	.Déclaration d'utilité publique

E

EDEC	.Engagement de développement des emplois et des compétences
EI	.Entreprise d'insertion
EMR	.Energies marines renouvelables
EPCI	.Etablissement public de coopération intercommunale
ERP	.Etablissement recevant du public
ERU	.Eaux résiduaires urbaines
ETD	.Equipements de terrain discriminants
ETTI	.Entreprise de travail temporaire et d'insertion
ETVM	.Equipements de terrain vitesse moyenne

F

- FEDER**Fonds européen de développement économique régional
- FEP**Fonds européen de la pêche
- FGIP**Fonds de garantie à l'initiative des femmes
- FIPD**Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- FMM**Fonds ministériel mutualisé
- FNADT**Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
- FSL**Fonds de solidarité logement

G

- GPEC**Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- GPV**Grand projet de ville

H

- HUDA**Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

I

- IAE**Insertion par l'activité économique

M

- MAIA**Mission d'accueil et d'information aux associations
- MAP**Modernisation de l'action publique
- MDPH**Maison départementale des personnes handicapées
- MEDEF**Mouvement des entreprises de France
- MISEB**Mission interministérielle eau et biodiversité
- MJPM**Mesures judiciaires de protection des majeurs
- MNS**Maître nageur sauveteur
- MSA**Mutualité sociale agricole

N

- NAO**Négociation annuelle obligatoire
- NOTR**Nouvelle organisation territoriale de la république

O

- OFA**Opération fin d'année
- OFPRA**Office français de protection des réfugiés et des apatrides
- OGS**Opération grand site
- OIV**Opération interministérielle vacances
- OPCA**Organisme paritaire collecteur agréé
- ORSEC**Organisation de la réponse de sécurité civile

P

PAC	.Politique agricole commune
PAH	.Parcours acrobatique en hauteur
PAOT	.Programme d'actions opérationnel et territorial
PAPI	.Programme d'actions pour la prévention des inondations
PARI	.Programme d'accompagnement des risques industriels
PAVA	.Points d'appui locaux à la vie associative
PCET	.Plan climat énergie territorial
PCS	.Plan communaux de sauvegarde
PDAHI	.Plan départemental accueil, hébergement, insertion
PDALPD	.Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
PDH	.Plan départemental de l'habitat
PDM	.Programme de mesures
PEDT	.Plan éducatif des territoires
PETR	.Pôle d'équilibre territorial et rural
PEL	.Projet éducatif local
PER	.Pôles d'excellence ruraux
PLAGEPOMI	.Plan de gestion des poissons migrateurs
PLAI	.Prêt locatif aidé d'intégration
PLITH	.Plan local d'insertion des travailleurs handicapés
PLS	.Prêt locatif social
PLUS	.Prêt locatif à usage social
PME	.Petites et moyennes entreprises
PNR	.Parc naturel régional
PNRU	.Programme national de rénovation urbaine
POSS	.Plan d'organisation de la surveillance et des secours
PPBE	.Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PPI	.Plan particulier d'intervention
PPRI	.Plan de prévention des risques inondation
PPRL	.Plan de prévention des risques littoraux
PPRT	.Plan de prévention des risques technologiques
PRITH	.Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
PRSP	.Projet régional de santé publique
PSAD	.Plateforme de soutien et d'appui aux décrocheurs
PSE	.Plan de sauvegarde de l'emploi
PTSH	.Projet territorial de sortie de l'hiver

R

REAAP	.Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
RFF	.Réseau ferré de France
RSA	.Revenu de solidarité active
RSE	.Responsabilité sociale des entreprises

S

- SAGE** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- SAIP** Service d'alerte et d'information des populations
- SAP** Service aux personnes
- SCAP** Stratégie de création d'aires protégées
- SDAGE** Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SDIS** Service départemental d'incendie et de secours
- SIAO** Service intégré de l'accueil et de l'orientation
- SIAE** Service d'insertion par l'activité économique
- SMA** Syndicat mixte aéroportuaire
- SPEL** Services publics de l'emploi locaux
- SRCAE** Schéma régional climat air énergie
- SRCE** Schéma régional de cohérence écologique
- SRE** Schéma régional éolien
- SRU** Solidarité et renouvellement urbain
- SVAO** Séjour de vacances adaptées organisées

T

- TIAC** Toxi-infection alimentaire collective
- TRI** Territoires à risques importants
- TA** Taxe d'aménagement

U

- UDAF** Union départementale des associations familiales
- USH** Union sociale pour l'habitat
- UT DIRECCTE** Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail & de l'emploi

V

- VSD** Versement pour sous-densité

Z

- ZAD** Zone d'aménagement différé
- ZAR** Zone d'action renforcée

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1
www.loire-atlantique.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer Loire-Atlantique (DDTM)

10 boulevard Gaston-Serpette
BP 53606
44036 Nantes Cedex 1
www.loire-atlantique.gouv.fr

Direction départementale de la cohésion sociale Loire-Atlantique (DDCS)

MAN
6 rue René-Viviani
CS 86227
44262 Nantes Cedex 2
www.loire-atlantique.gouv.fr

Direction départementale de la protection des populations Loire-Atlantique (DDPP)

10 boulevard Gaston Doumergue
44263 Nantes Cedex
www.loire-atlantique.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire (DREAL)

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) - Unité territoriale - Loire-Atlantique

Tour de Bretagne - place de Bretagne
BP 72423
44047 Nantes Cedex 1
www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr

Agence régionale de santé - Pays de la Loire (ARS) - Délégation territoriale - Loire-Atlantique

CS 56233
44262 Nantes Cedex 2
ars.paysdelaloire.sante.fr

Direction académique de Loire-Atlantique

8 rue du Général Margueritte
BP 72616
44326 NANTES Cedex 3
<http://www.ia44.ac-nantes.fr>

Archives départementales de Loire-Atlantique

6 rue de Bouillé
44000 Nantes
www.loire-atlantique.fr

Direction régionale des affaires culturelles

1 rue Stanislas Baudry
44000 Nantes
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire

Délégation régionale à la recherche et à la technologie

6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES Cedex 1
www.pays-de-la-loire.gouv.fr



Directeur de publication : Henri-Michel COMET préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

Crédits photos : préfecture et services de l'Etat - Université de Nantes - Ville de Couëron - Fotolia

Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray-BP 3351 5
tél : 02 40 41 20 20
prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
www.loire-atlantique.gouv.fr
Juin 2015